Montréal vendredi 26 août 2005 Le plus grand quotidien français d'Amérique 121e année no 302 50 pages 4 cahiers **65¢** taxes en sus - Édition provinciale **75¢**
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

cyberpresse.ca
LA PRESSE


SÉBASTIEN BOURDAIS


ROBERTO LUONGO

HOCKEY
LUONGO : UNE AUBAINE DE 3,2 MILLIONS ?
SPORTS PAGE **4**

CHAMP CAR
BOURDAIS N'A JAMAIS EU DE CHANCE À MONTRÉAL
SPORTS PAGE **1**

TRACY : LE PROFIL PARFAIT POUR LE NASCAR
SPORTS PAGE **3**


PAUL TRACY

Mon clin d'oeil **STÉPHANE LAPORTE**
Le chef du Bloc Pot est déclaré coupable de possession de pot... Enfin un politicien qui respecte son programme !

Transformation extrême en 60 jours !
Détails au www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca
3331626A 3331630

SOMMAIRE

Astrologie du jour	AFFAIRES 10
Bandes dessinées	AFFAIRES 7
Bridge	AFFAIRES 10
Décès	AFFAIRES 11
Feuilleton	AFFAIRES 7
Forum	A 18 et 19
Horaire cinémas	ARTS 6
Horaire télévision	ARTS 2
Loteries	A 12
Monde	A 16 et 17
Mots croisés	AFFAIRES 7 et SPORTS 8
Mot mystère	AFFAIRES 7
Observateur	AFFAIRES 8
Petites annonces	AFFAIRES 8 et AFFAIRES 2
Saveurs et vins	ACTUEL 10

Météo
Généralement ensoleillé, maximum **28**, minimum **17**, plus de détails en page SPORTS **8**

L-V 6 21924 98765 1

Le président de Norbourg soupçonné d'avoir détourné 70 millions

DES MILLIERS DE PETITS ÉPARGNANTS FLOUÉS



PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

Plusieurs perquisitions ont été faites hier matin par les policiers et les représentants de l'Autorité des marchés financiers dans les bureaux de la firme de fonds communs de placement Norbourg à Montréal (notre photo), sur la Rive-Sud, à Québec et à Toronto et dans des propriétés appartenant au président de l'entreprise, Vincent Lacroix. Au moins une personne a été arrêtée à la suite de ces perquisitions.

HÉLÈNE BARIL

Des milliers de petits investisseurs québécois perdront probablement toute l'épargne qu'ils avaient confiée à la firme de fonds communs de placement Norbourg, dont les activités ont été stoppées hier par l'Autorité des marchés financiers et la Gendarmerie royale du Canada.

La police des marchés financiers reproche à Norbourg et à son président, Vincent Lacroix, 38 ans, d'avoir détourné près de la moitié des fonds sous gestion, soit 69,8 millions de dollars appartenant aux investisseurs sur des actifs d'environ 156 millions. Cet argent aurait en partie abouti dans des comptes personnels de M. Lacroix et de sa conjointe, Sylvie Giguère. Il aurait servi également à faire des acquisitions et à financer l'expansion de l'entreprise.

Les faits reprochés à Norbourg et à son président se sont échelonnés sur trois ans, entre 2003 et 2005. Ils comprennent l'utilisation de comptes « fantômes » et le transfert de sommes importantes de Norbourg vers sa filiale Norbourg International, qui a un bureau en Suisse, et de Norbourg International vers les comptes personnels de Vincent Lacroix et sa conjointe dans plusieurs institutions financières.

En outre, les dirigeants de Norbourg auraient émis des états financiers faux ou trompeurs et falsifié des documents.

›Voir FLOUÉS en page A2

Homéopathie et placebo auraient la même efficacité

ANDRÉ NOËL

Les médicaments homéopathiques ne sont pas plus efficaces que des placebos, c'est-à-dire des médicaments composés seulement d'eau distillée ou d'une autre substance neutre, affirme la revue médicale *The Lancet* dans sa livraison publiée aujourd'hui.

« Les effets cliniques de l'homéopathie sont des effets placebo », concluent crûment les auteurs, Aijing Shang, de l'Université de Berne, en Suisse, et ses collègues.

En gros, l'homéopathie consiste à combattre le mal par le mal. Selon les homéopathes, une maladie peut être traitée avec des substances capables de provoquer les symptômes de cette maladie chez une personne en santé, mais diluées à des doses infinitésimales.

La dilution est telle qu'il ne reste souvent plus aucune molécule de la substance active.

›Voir HOMÉOPATHIE en page A6

CERTIFICATS DE SÉCURITÉ

La Cour suprême accepte d'en examiner la constitutionnalité

NICOLAS SAINT-PIERRE

Les bonnes nouvelles se multiplient pour Adil Charkaoui, ce Montréalais d'origine marocaine soupçonné d'appartenir à Al-Qaeda. Six mois après sa libération conditionnelle, M. Charkaoui a appris hier que la Cour suprême du Canada acceptait de se pencher sur la validité du certificat de sécurité délivré contre lui.

« C'est avec beaucoup de joie et d'émotion que j'ai reçu la nouvelle ce matin, a indiqué hier M. Charkaoui lors d'une conférence de presse. J'ai, à maintes reprises, reçu des mauvaises nouvelles dans une petite cellule de deux mètres et demi sur deux mètres. Aujourd'hui, j'étais entouré de mes enfants, de ma famille, de mes parents. »

›Voir COUR en page A6

Nouveau
Une expérience d'apprentissage dans les Maritimes
À votre arrivée, vous serez déjà sous le charme
Classe Alizés
Pour réserver votre *expérience d'apprentissage dans les Maritimes*, visitez www.viarail.ca, contactez votre agent de voyages, ou composez le 1 888 VIA-RAIL (1 888 842-7245).
ATS 1 800 268-9503 (malentendants)
MC Marque de commerce propriété de VIA Rail Canada inc.
www.viarail.ca
VIA Rail Canada
3304616A 3327215

NORBOURG DANS LA TOURMENTE

Portrait d'une jeune entreprise ambitieuse

MARC TISON

Norbourg Gestion d'actifs n'a été créée qu'en janvier 1998, mais sa courte histoire a été marquée par une série d'acquisitions qui ont surpris par leur ambition.

Le président et fondateur de l'entreprise, Vincent Lacroix, a lui-même précocement gravi de nombreux échelons. L'homme de 38 ans détient un baccalauréat et une maîtrise en finance de l'Université de Sherbrooke. Sa carrière a démarré en 1991, quand il a été engagé à la Caisse de dépôt et placement du Québec, où il a travaillé plus de trois ans comme analyste à la répartition de l'actif. En 1995, il accède au poste de vice-président, actions et recherche chez Maxima Capital.

En 1997, il passe chez le conseiller en valeurs Kogeva Investissements internationaux, toujours à titre de vice-président. C'est l'année suivante, après l'acquisition de Kogeva par Natcan, qu'il fonde Norbourg, avec le soutien financier de l'entrepreneur Robert Simoneau.

Avec son frère Patrick, Vincent Lacroix a fait l'acquisition au début du mois d'août du complexe hôtelier L'Étoile-sur-le-Lac, à Magog, sa ville d'origine. Il est également copropriétaire du Prolab de Thetford Mines, de la Ligue nord-américaine de hockey. En outre, il détient 21,5 % de Ressources Dianor, une compagnie d'exploration diamantaire de Val-d'Or.

Dans le milieu financier, la rumeur voulait qu'il soit perpétuellement accompagné par un garde du corps. L'homme d'affaires a expliqué au périodique spécialisé *Finance et Investissement* que son chauffeur de 6 pi 2 po et de 230 lb n'avait pour unique tâche que de le conduire.

Des acquisitions à la pelle

Le parcours de son entreprise ne manque pas non plus d'intérêt.

En juillet 2003, Norbourg a conclu une alliance stratégique avec le Groupe financier BBA, spécialisé en épargne collective et en assurances de personne. Norbourg s'était alors porté acquéreur de la totalité des actions d'Investissements BBA. L'intégration des deux réseaux de conseillers permettait à chaque entreprise d'offrir une plus vaste gamme de services financiers.

Quelques semaines plus tard, c'était au tour du Groupe Futur de passer dans le giron de Norbourg.

En décembre de la même année 2003, Norbourg avalait les Fonds Evolution, dont le portefeuille de 21 fonds communs totalisait alors 108 millions de dollars en actifs sous gestion.

Fin janvier 2004, Norbourg annonçait l'acquisition de trois autres filiales de Teraxis, soit les Services financiers Teraxis, les Services financiers Tandem et Info Financial Consulting Group, de Toronto. L'entreprise s'enrichissait ainsi d'un réseau de 400 nouveaux représentants en épargne collective. Avec cette nouvelle acquisition, Norbourg pouvait désormais compter sur 700 représentants.



PHOTO D'ARCHIVES

Vincent Lacroix, 38 ans, président de Norbourg, est le principal suspect dans cette affaire.

En octobre 2004, c'est au tour des Services financiers Dr, une firme de conseillers pour professionnels de la santé, de convoler avec Norbourg.

Un mois plus tard à peine, Norbourg concluait l'achat de MCA Valeurs mobilières, qui permettait d'ajouter le courtage de valeurs mobilières à la gamme de produits de la firme.

Norbourg possède en outre une filiale européenne, Eurobourg, établie en Suisse.

Norbourg devait prochainement fusionner certains fonds Norbourg et Evolution qui partagent des objectifs de placement similaires. Norbourg avait prévu demander l'approbation des porteurs de parts au cours d'une assemblée extraordinaire, à la fin du mois de septembre.

Dernier détail. Le nom de la firme Norbourg est un amalgame symbolique des mots Nord et bourg. Sur le site Internet de l'entreprise, on apprend que Norbourg est né dans l'état d'esprit du bourg médiéval, « où règne l'esprit d'unité et de solidarité entre les habitants ».

LES PRINCIPAUX FONDS D'INVESTISSEMENT AU CANADA

RANG	COMPAGNIE	ACTIF (en millions de dollars)	VARIATION depuis 1 an
1	IGM Financial	89 398	+14,1 %
	> Investors Group	48 323	+14,5 %
	> Mackenzie Financial	39 776	+13,1 %
	> Counsel Wealth Man.	1299	+32,9 %
2	RBC Gestion d'actifs	53 723	+21,5 %
3	C.I. Investissements	48 490	+21,5 %
4	AIM Trimark Invest.	45 512	+14,0 %
5	CIBC Gestion d'actifs	44 422	+9,8 %
6	TD Gestion d'actifs	40 711	+19,1 %
7	Fidelity Invest. Canada	32 943	+9,1 %
8	BMO Investissements	22 741	+24,1 %
9	AGF Management	22 209	-4,6 %
10	Franklin Templeton	21 762	+14,7 %
...			
40	Fonds Evolution et Norbourg [1]	156	—

Note L'actif des 10 premiers fonds est en date du 31 juillet 2005, tel que compilé par l'IFIC.
1 Estimation de l'actif telle que fournie par l'Autorité des marchés financiers hier.

Source : IFIC (Institut des fonds d'investissement du Canada)

Des milliers de petits épargnants floués

FLOUÉS
suite de la page A1

« Malheureusement, il ne s'agit pas d'une bonne nouvelle pour les investisseurs québécois », a dit Jean St-Gelais, le président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers, en annonçant le blocage des comptes bancaires de Norbourg et des sociétés liées à Vincent Lacroix.

Il y aurait entre 5000 et 10 000 détenteurs de parts des fonds Evolution et Norbourg, les deux familles de fonds communs de placement touchées par l'affaire. Il s'agit pour la plupart de petits investisseurs, qui ont peu de chances de retrouver leur argent, a indiqué le président de l'Autorité des marchés financiers.

Perquisitions partout au Québec

Pendant que M. St-Gelais rencontrait les journalistes, hier matin à Montréal, des perquisitions étaient faites par les policiers et les représentants de l'Autorité des marchés financiers dans les bureaux de l'entreprise à Montréal, sur la Rive-Sud, à Québec et à Toronto et dans des propriétés appartenant à Lacroix. Au moins une personne a été arrêtée à la suite de ces perquisitions mais on a refusé de donner son identité.

Comme c'est la règle en cas d'irrégularités dans une institution financière, le ministre des Finances a nommé un administrateur provisoire qui tentera de savoir ce qui s'est passé et évaluera ce qui reste dans les coffres de Norbourg. Cette tâche a été confiée à Richard Messier, de la firme Ernst & Young.

Norbourg Gestion d'actifs n'était pas un grand acteur de l'industrie canadienne des fonds communs, mais avec un actif total de 156 millions dans ses deux principaux fonds (Evolution et Norbourg), elle était une des principales firmes du genre au Québec.

Comme on a perdu la trace d'environ 70 millions de ces 156 millions, il devrait rester environ 86 millions dans les coffres de Norbourg. Dans les faits, on n'a aucune idée de la somme qui reste, a admis Jean St-Gelais. Selon le bilan qu'il fera, l'administrateur provisoire pourra recommander au ministre des Finances de poursuivre les activités de Norbourg, de liquider les actifs ou de les vendre.

Le vent dans les voiles

Fondée en 1998 par Vincent Lacroix, diplômé de l'Université de Sherbrooke, Norbourg a grandi très vite au cours des dernières années (voir texte ci-haut). En moins d'un an, la firme a réalisé cinq acquisitions importantes et ces achats à répétition ont soulevé des interrogations dans le milieu financier.



PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE ©

Des enquêteurs de l'Autorité des marchés financiers (anciennement connue comme la Commission des valeurs mobilières du Québec), écoutaient religieusement les détails présentés par les porte-parole de l'organisme au sujet des perquisitions d'hier.

Fait à noter, les quatre principaux dirigeants de Norbourg Gestion d'actifs, soit Vincent Lacroix, Mario Lavallée, Pierre Therrien et Serge Beugré, ont tous déjà travaillé à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

L'ancien président-directeur général de la Caisse, Jean-Claude Scraire, connaît bien Vincent Lacroix et il a même été embauché comme consultant par Norbourg récemment. « Il (Vincent Lacroix) voulait former un conseil d'administration indépendant, mais il n'a pas donné suite au projet », a fait savoir hier M. Scraire.

« Il ne s'agit pas d'une bonne nouvelle pour les investisseurs québécois », a dit Jean St-Gelais, le président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers

Vincent Lacroix et son entreprise étaient sous surveillance de la part de l'Autorité des marchés financiers depuis l'automne dernier, dans le cadre d'un examen des sociétés de fonds communs réalisé conjointement avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

« Si on avait pu intervenir au premier dollar perdu, on l'aurait fait, mais ce n'est qu'aujourd'hui qu'on a pu agir », a déclaré le président de l'Autorité.

C'est une information reçue du public par la GRC il y a cinq semaines qui a précipité les événements et conduit au blocage total des activités de Norbourg, a précisé Yves Roussel, l'officier responsable de l'Équipe intégrée — police des marchés financiers de Montréal, qui compte 13 membres. Six équipes du genre ont été formées au Canada, à l'initiative du gouvernement fédéral, en 2003. Les équipes sont notamment composées d'enquêteurs de la GRC et de conseillers juridiques.

L'enquête sur Norbourg est en cours et pourrait donner lieu à des poursuites devant les tribunaux, mais aucune accusation n'a encore été portée, a indiqué M. Roussel. Les enquêteurs travailleront dans les locaux de l'entreprise pendant quelques jours, ayant obtenu une permission spéciale de poursuivre leurs travaux au-delà des 24 heures habituelles.

NORBOURG DANS LA TOURMENTE

Une des plus importantes fraudes financières du Québec aurait été mise au jour, hier, à la suite des perquisitions menées dans les locaux de la firme Norbourg et à la résidence de son président, Vincent Lacroix. **Les enquêteurs de la GRC et l'Autorité des marchés financiers ont perdu la trace d'environ 70 millions de dollars et on craint que le montant soit plus élevé encore.** Résultat : des milliers d'investisseurs, la plupart du Québec, risquent de perdre une bonne partie, sinon la totalité des sommes qu'ils ont investies dans les fonds de placement Norbourg et Évolution.

Des transferts douteux

Le couple Lacroix-Giguère utilisait toujours le même stratagème

HÉLÈNE BARIL

Les détournements de fonds constatés chez Norbourg Gestion d'actifs ont commencé en 2003 et se sont nettement accélérés au cours des derniers mois. Au total, la police estime que 69,8 millions de dollars ont été détournés, soit la moitié de l'argent investi dans les fonds Évolution et Norbourg.

En juin dernier, 5,4 millions ont été détournés des fonds Norbourg et Evolution au profit de Norbourg International. Le mois suivant, le 22 juillet plus précisément, un virement de 6 millions de dollars était fait du compte de banque de Norbourg International au compte personnel du président Vincent Lacroix dans une succursale de la Banque de Montréal, révèle l'enquête menée par l'Autorité des marchés financiers et la police des marchés financiers.

Le stratagème utilisé était toujours le même. Une partie de l'argent investi dans les fonds Evolution et Norbourg était transféré dans la filiale Norbourg International et de là, « vers différentes entités de l'empire financier de Vincent Lacroix », révèlent les documents déposés en cour hier.

Compte fantôme

M. Lacroix utilisait un compte fantôme, qu'il a baptisé le compte NGA (pour Norbourg Gestion d'actifs), afin de faire transiter les fonds. Ce compte était prétendument alimenté par des honoraires de gestion, de recherches et de consultations. Les factures produites pour justifier ces revenus totalisant plusieurs millions de dollars « ont été fabriquées de toutes pièces ».

Avec l'aide du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, un organisme qui scrute les transactions suspectes, les enquêteurs ont pu faire le lien entre le compte fantôme NGA et les comptes privés de Vincent Lacroix et de sa conjointe.

Ainsi, en une occasion, des sommes totalisant 3,1 millions ont été transférées du compte fantôme NGA à celui de Vincent Lacroix. Sa femme, Sylvie Giguère, a reçu 743 000 $ de la même source.

Les deux conjoints avaient des comptes personnels dans plusieurs institutions financières, dont la caisse populaire de La Prairie, la caisse populaire du Lac-Memphrémagog, la Banque de Montréal, la Banque Royale et la Banque Nationale. Ces comptes ont été bloqués hier par la police, mais les institutions financières ne sont pas visées par l'enquête en cours.

Une partie de l'argent détourné par Vincent Lacroix aurait pu servir à acquitter des impôts en souffrance. Ainsi, l'enquête a révélé que le président de Norbourg s'était engagé à verser plus de 22,5 millions au ministère du Revenu du Québec.



PHOTO PAUL CHIASSON, PC ©

Un policier monte la garde à l'entrée des locaux de la firme Norbourg, où des perquisitions ont été menées hier par enquêteurs de la GRC et de l'Autorité des marchés financiers.



SOPHIE COUSINEAU

Qui aurait dû savoir ?

C'est toujours facile de porter des jugements après le coup. Mais la question se pose quand même : est-ce qu'on n'aurait pas dû voir venir ?

Des signes que tout ne tournait pas rond chez Norbourg Gestion d'actifs, il y en avait un peu partout. Rien de flagrant, pas de pistolet fumant, comme le disent nos amis anglophones. Mais toute une collection de petites choses qui clochent.

L'entreprise fondée en 1998 enfilait les acquisitions. BBA, Fonds Évolution, Capital Teraxis, Services financiers Dr., MCA Valeurs mobilières : en l'espace d'un an, Norbourg les a toutes avalées. Comment cette PME pouvait-elle s'offrir toutes ces firmes ? Dans le milieu montréalais de la finance, tout le monde se le demandait, ce qui a même alimenté des rumeurs d'association au crime organisé.

Le journal spécialisé *Finance et Investissements* a écrit plusieurs articles sur la firme, dont un, intitulé « Le mystère Norbourg », remonte au 1er juin 2004. La publication s'est interrogée sur l'achat de la firme MCA, curieusement financée au moyen de la vente d'un immeuble à bureaux du Vieux-Montréal appartenant à la filiale immobilière du gestionnaire de fonds communs de placement.

Ce journal avait aussi fait réagir son président et actionnaire majoritaire, Vincent Lacroix, au sujet des primes de rachat de clientèle et des contrats de rétention qui auraient été versés à des représentants de Norbourg en argent liquide. « C'est complètement ridicule ! avait-il rétorqué. Je ne me promène pas avec des valises remplies d'argent pour conclure des transactions. Ces ragots sont colportés par des concurrents... »

Il avait aussi démenti les rumeurs selon lesquelles il était protégé par un garde du corps. « Ça aussi, c'est faux. Ce que j'ai, c'est un chauffeur. Oui, c'est un colosse de six pieds deux pouces qui pèse 230 livres, mais il est là pour me conduire, pas pour me protéger. »

Outre les finances « mystérieuses » de la firme, il y avait le gros train de vie de Vincent Lacroix qui faisait sourciller. Certes, la Finance paye grassement ses mercenaires. Mais l'homme de 38 ans qui habite une maison cossue à Candiac, sur la Rive-Sud, collectionnait les résidences secondaires. Et pas plus tard qu'il y a trois semaines, Patrick Lacroix et son frère Vincent se portaient acquéreurs de l'auberge L'Étoile-sur-le-Lac, une institution à Magog.

Ce qui rassurait sans aucun doute les investisseurs, c'est que Vincent Lacroix, détenteur d'une maîtrise en finance de l'Université de Sherbrooke, s'était entouré d'une équipe en apparence solide. Tous les membres du comité de gestion — Mario Lavallée, Pierre Therrien, Serge Beugré et lui — avaient d'ailleurs en commun d'avoir travaillé à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le vice-président finances du gestionnaire de fonds, Jean Hébert, était même un ancien analyste de l'Autorité des marchés financiers !

Vincent Lacroix était aussi conseillé par l'ancien PDG de la Caisse, Jean-Claude Scraire, celui-là même qui avait affirmé, en février 2002, qu'un scandale financier à la Enron risquait peu de se produire au Québec. « Nous pouvons dormir tranquilles », avait-il dit.

Pourtant, dans la demande d'ordonnance de blocage des comptes bancaires et d'interdiction d'opération déposée avant-hier, l'Autorité des marchés financiers décrit justement un « stratagème » semblable à celui employé chez Enron. « Des sommes d'argent importantes (NDLR : 69,8 millions) ont été détournées des comptes de Fonds Evolution et de Fonds Norbourg vers différentes entités de l'empire financier de Vincent Lacroix », est-il écrit.

Des signes que tout ne tournait pas rond chez Norbourg Gestion d'actifs, il y en avait un peu partout. Rien de flagrant, pas de pistolet fumant, comme le disent nos amis anglophones. Mais toute une collection de petites choses qui clochent.

Qui aurait dû savoir ? Le conseil d'administration où siégeait Michel Fragasso, le président du conseil de l'Institut des fonds d'investissement du Canada qui a démissionné hier pour la durée des enquêtes civile et criminelle ?

Les vérificateurs, Beaulieu Deschambault, une petite firme de Napierville, dont à peu près personne n'a entendu parler ?

Chose certaine, la responsabilité ultime revient à l'Autorité des marchés financiers (AMF), dont le rôle premier est de protéger les petits investisseurs.

L'Autorité est tombée sur l'affaire Norbourg un peu par hasard. À la suite du scandale du « market timing » qui a secoué l'industrie des fonds communs de placement, les autorités ontariennes ont décidé de vérifier tous les gestionnaires de fonds de la province. Pour ne pas être en reste, les régulateurs des autres provinces leur ont emboîté le pas. C'est ainsi que l'AMF s'est lancée dans cet examen il y a près d'un an, raconte son porte-parole, Philippe Roy. C'est au cours de cet examen qu'elle a décelé des « anomalies » chez Norbourg et lancé une enquête.

Installée au 16e étage de la Tour de la Bourse, la nouvelle Équipe intégrée de la police des marchés financiers, composée d'officiers de la Gendarmerie royale du Canada et de la Sûreté du Québec, n'a pas exactement la même version des événements. Son officier responsable, Yves Roussel, raconte qu'ils ont reçu un tuyau d'un « membre du public » il y a cinq semaines, et que ce même dénonciateur a aussi communiqué avec l'Autorité. C'est ce qui a déclenché le branle-bas de combat.

À partir de quand l'Autorité des marchés financiers a-t-elle eu des doutes sérieux au sujet de la probité de Norbourg ? Aurait-elle pu aviser les investisseurs avant ? Chose certaine, si j'avais acheté la semaine dernière des actions des fonds Norbourg ou Evolution, je serais en beau fusil.

« Si on avait pu intervenir avant, au premier dollar perdu, on l'aurait fait. Mais ce n'est qu'aujourd'hui qu'on a pu agir », a affirmé le PDG de l'Autorité, Jean St-Gelais, en conférence de presse hier.

On aimerait tellement le croire. Et peut-être que les perquisitions d'hier sont un signe que les choses vont finalement changer. Que les autorités des valeurs mobilières vont finalement user de leurs muscles !

Mais il y a un doute qui s'insinue. Les autorités canadiennes ont une feuille de route si lamentable en la matière... Encore la semaine passée, il a fallu se faire dire par un procureur de l'Illinois que le bras droit de Conrad Black, David Radler, et leur holding, Ravelston, avaient escroqué les actionnaires et les contribuables canadiens ! Au nord de la frontière, pendant ce temps, les autorités semblent regarder la parade passer en se berçant doucement sur leur balcon. Plus que la fraude elle-même, c'est le doute des petits investisseurs qui tuera les marchés financiers.

COURRIEL

Pour joindre notre chroniqueuse
sophie.cousineau@lapresse.ca

NORBOURG DANS LA TOURMENTE

Le « petit Enron » du Québec

SARA CHAMPAGNE

Sans tambour ni trompette, 25 représentants spécialisés en fonds communs de placement ont quitté le navire Norbourg il y a un an. Décision d'affaires ou malaise relatif à la culture de l'entreprise ?

Le journal *Finance et Investissement* avait brandi le drapeau rouge à l'époque quand des conseillers avaient critiqué un programme de versement de « primes de fidélité » aux représentants qui ont plus de 10 millions d'actifs sous gestion.

Aujourd'hui le pot aux roses a été découvert. En partie du moins. Et, hier, le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MEPAC) a reçu une cinquantaine d'appels de petits épargnants inquiets. L'organisme envisage un recours collectif.

« Les Québécois sont devant un petit Enron, le Enron du Québec », dit le porte-parole du MEPAC, Yves Michaud. Il se demande où sont les actifs. « Dans des paradis fiscaux ? Ce n'est rien de rassurant quand on pense à la somme de 30 millions de dollars de l'affaire Cinar qui reste introuvable. »

Ces propos n'ont rien pour encourager les investisseurs qui ont peur de ne jamais revoir la couleur de leur argent. Ils seraient entre 5000 et 10 000 à avoir confié leurs économies à Norbourg, selon les informations de la Gendarmerie royale du Canada.

« Mon fonds Evolution d'un Régime épargne actions (REA) était évalué ce matin à 4162 $, soit 342 actions à 12,14 $ l'unité. Ce n'est pas la mer à boire, mais c'est toujours frustrant de se faire voler. Norbourg ne peut pas avoir vraiment fraudé à partir de ce fonds à moins que le ministère des Finances ait été négligent. Dans les circonstances, je me demande si je suis vraiment dans le même panier que les autres détenteurs de fonds », dit Gilbert L'Écuyer.

« J'aimerais comprendre ce que j'ai perdu. Par exemple, mon fonds Evolution Perfolio Croissance possède 21 % de placement Norbourg. Est-ce que je perds seulement 21 % de mon fonds Evolution ou 100 % ? » demande pour sa part Pierre Grenier.

Il y a aussi le cas de Marie-France, petite épargnante. Ce n'était pas un gros montant, dit-elle. « Les sous que mon enfant avait reçus en cadeau. Le placement est passé de 360,08 $ à 169,38 $, une somme que l'on considère comme perdue. Nous n'avons plus aucune confiance en ces compagnies qui jouent avec notre argent. Mieux vaut conserver notre argent à la caisse populaire et faire 2 % par année. »

Patience, patience

Le directeur régional de la société Tandem et du service de gestion du patrimoine en Estrie, Frank Cameron, croit qu'il ne faut surtout pas être alarmiste. Il a lui-même investi la majeure partie de son portefeuille auprès de Norbourg.

« Les actifs ont été gelés. Il faut être patient. L'argent est chez un gestionnaire. Il faudra peut-être attendre 30, 60 ou 90 jours, mais je pense que nous avons de bonnes chances de récupérer 100 % de nos placements », assure-t-il.

M. Cameron, qui gravite dans l'univers des finances depuis 30 ans, ajoute qu'il était impossible pour les courtiers, sauf pour un groupe restreint de Norbourg, de se douter du scandale financier qui allait éclater. « Mais il ne s'agit ici que d'une goutte dans un portefeuille. Prenez par exemple la Banque de commerce qui a dû verser une pénalité de 2,4 milliards à des créanciers d'Enron. Ce n'est rien à côté de 70 millions. C'est faux de croire que tout est perdu. »

LES FONDS VISÉS PAR L'ENQUÊTE

LES FONDS EVOLUTION

- Evolution Actions canadiennes-grandes capitalisations
- Evolution Actions canadiennes-valeur
- Evolution Américain
- Evolution Américain RER
- Evolution Démocratie canadienne
- Evolution Équilibré
- Evolution Expansion Québec
- Evolution Finance et technologie
- Evolution Gestion d'actif — Secteurs d'avenir mondiaux
- Evolution Leaders mondiaux
- Evolution Leaders mondiaux RER
- Evolution Marché monétaire
- Evolution Obligations
- Evolution Perfolio Croissance
- Evolution Perfolio Équilibré
- Evolution Perfolio Mondial
- Evolution Perfolio Revenu diversifié
- Evolution REA
- Evolution Répartition d'actifs canadiens
- Evolution Sélection FTB
- Evolution Tendances démographiques

LES FONDS NORBOURG

- Norbourg Actions-Situations spéciales
- Norbourg Débentures convertibles
- Norbourg Marché monétaire
- Norbourg Placements équilibrés
- Norbourg Placements internationaux
- Norbourg Répartition tactique des actifs canadiens
- Norbourg Revenus fixes
- Norbourg Sociétés émergentes de croissance

Les Suisses aussi avaient Vincent Lacroix à l'oeil

DENIS ARCAND

Norbourg et son président Vincent Lacroix ont été nommés en 2004 dans un document d'enquête des autorités financières suisses concernant une fraude alléguée commise par les dirigeants d'une caisse de retraite.

L'Inspecteur financier du canton du Valais avait mené une enquête sur des malversations financières ayant contribué à creuser un trou de 606 millions de francs suisses (575 millions de dollars) dans l'actif de la Caisse de retraite et de prévoyance des enseignants (CRPE) du canton. Les gestionnaires de la CRPR ont été accusés.

Ni M. Lacroix ni Norbourg n'a été accusé et Norbourg ne gérait aucun des actifs de la caisse des 3926 professeurs actifs et 1270 pensionnés. Mais selon le rapport du 30 mars 2004 de l'Inspection cantonale des finances du Valais, Norbourg avait été la bénéficiaire de transactions boursières louches faites entre 2001 et 2003 sur le titre de Junex, une petite firme d'exploitation pétrolière et gazière active en Gaspésie.

Le rapport n'a pas impliqué la direction de Junex et rien n'indique qu'elle ait été partie de l'opération.

Les enquêteurs suisses notent que la CRPE, par son mandataire suisse BCVs, a acquis en août 2001 800 000 actions (NDLR : à 65 cents) de Junex, chacune venant avec un bon de souscription pouvant être exercé à 1 $ six mois plus tard.

CRPE, toujours par son mandataire BCVs, a ensuite vendu en 2002 les 800 000 bons de souscriptions exerçables à 1 $ « pour un prix dérisoire de 30 cents canadiens, alors que l'action de Junex cotait à 2 $ », affirme le rapport. Pourtant, autour de la même période, CRPE achetait à la Bourse 415 800 actions de Junex à un prix moyen de 1,62 $, au lieu de les payer 30 cents, alors que l'action montait jusqu'à 2,50 $.

Or « il a été établi que la société Norbourg est devenue détentrice » des bons de souscription, affirment les enquêteurs suisses dans leur rapport. Un communiqué de presse de Junex indique d'ailleurs en décembre 2002 que Norbourg lui a versé 800 000 $ en exerçant 800 000 bons à 1 $.

Les enquêteurs nous amènent ensuite en mai 2003, quand Norbourg, « en vendant les titres de Junex, a fait chuter le cours (de Junex) de 35 % en deux jours, au détriment de CRPE qui détenait encore 1,1 millions de titres ».

Fait intéressant, les enquêteurs affirment dans leur rapport avoir trouvé qu'en mai 2003, Vincent Lacroix siégeait au conseil d'administration de Cybel Management, une firme suisse de Lausanne active dans les produits dérivés et liée à BCVs. Cybel gérait aussi une partie des actifs avec la caisse de retraite des professeurs suisses. Les pauvres professeurs ont aussi perdu des millions de leur argent placé chez Cybel, affirment les enquêteurs. Cybel a été mise en faillite en mars dernier par un tribunal de Lausanne.

Notons que Norbourg avait alors pignon sur rue en Suisse, à Fribourg, par le truchement de sa filiale Eurobourg.

BCVs a aussi fait faire à CRPE d'autres transactions boursières désastreuses sur des minières canadiennes, notamment Limtech Lithium, qui a fait faillite, et Stratos.



PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE ©

La résidence de Vincent Lacroix et de sa conjointe Sylvie Giguère, à Candiac, sur la Rive-Sud de Montréal, avait l'air déserte, hier. Une perquisition y a été effectuée dans le cadre de l'enquête sur Norbourg.

EN BREF

Des épargnes non protégées

Les épargnants qui ont fait confiance à Norbourg ne bénéficient d'aucune protection s'il s'avère que les dirigeants de l'entreprise ont dilapidé leur argent et qu'il est impossible de le récupérer. L'argent investi dans les fonds communs n'est pas protégé par la Régie de l'assurance-dépôt, comme le sont les épargnes confiées aux banques à charte et aux caisses Desjardins. Les dépôts dans les banques et les caisses sont assurés jusqu'à un maximum de 100 000 $. Si Norbourg avait fait faillite, les épargnants auraient pu être indemnisés par le Fonds d'indemnisation des épargnants financé par l'industrie, selon un porte-parole de l'Autorité des marchés financiers, mais rien n'est prévu en cas de fraude ou de malversation.

Fragasso démissionne

Le vice-président de Norbourg, Michel Fragasso, a démissionné hier en fin de journée de la présidence du conseil d'administration de l'Institut des fonds d'investissements du Canada (IFIC), à la suite de l'enquête entreprise sur les fraudes alléguées au sein de la firme qui l'embauche. M. Fragasso avait été nommé à la présidence de l'IFIC en septembre 2004. Il était président de Capital Teraxis lorsque les Fonds Evolution de cette firme ont été acquis par Norbourg, fin 2003. Il a aussi été candidat libéral dans la circonscription de Louis-Saint-Laurent aux élections fédérales de juin 2004, où le bloquiste Bernard Cleary a été élu. C'est Brenda Vince, présidente de RBC Gestion d'actif, qui le remplacera à l'IFIC. Elle a refusé de commenter.

Hélène Baril

Dernière chance.
Réservez aujourd'hui et économisez 30 %.

Voyagez avec nous pour de super tarifs



aller simple à partir de Départs de Montréal

99$* Toronto	139$* Moncton	149$*† Charlottetown	159$* Fort Lauderdale	169$* Orlando Tampa
169$*†† Fort Myers	199$* Calgary Edmonton	229$* Las Vegas	239$* Kelowna Vancouver	249$* Victoria

Réservez aujourd'hui et voyagez avant le 15 décembre 2005.
Si ces tarifs ne vous font pas sourire, nos sièges en cuir, la télé en direct ExpressVu intégrée au dossier et notre incroyable service le feront assurément. Réservez sur **westjet.com** ou contactez votre agent de voyages et accumulez des milles de récompense AIR MILES^MD. Ou appelez simplement au **1 877 956 6982**.

AIR MILES Des voyages et bien davantage MD

WESTJET Bienvenue à bord.

3340148A

* Réservez aujourd'hui et voyagez avant le 15 décembre 2005. Rabais de 30 % applicable sur les tarifs réguliers de WestJet les plus bas. Les tarifs annoncés incluent le 30% de rabais. Sièges en nombre limité et pouvant ne pas être disponibles sur tous les vols. Offre exclusive aux nouvelles réservations. Droits, taxes et surtaxes additionnels en sus, s'il y a lieu. Non remboursable, en partie ou en totalité. Offre pouvant être combinée avec d'autres tarifs. Tarifs pour aller simple. Les vols peuvent ne pas avoir lieu les jours de solde annoncés. †Service saisonnier vers Charlottetown offert jusqu'au 11 octobre 2005. ††Le service à destination de Fort Myers débute le 13 octobre 2005. Visitez westjet.com pour plus de détails. MD/MC Marque déposée/de commerce d'AIR MILES International Trading B.V. employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Inc. et WestJet.



YVES BOISVERT

Un coupable de rêve

Le samedi 4 janvier 1997, la police de Sainte-Foy n'était pas peu fière de son coup. Elle venait d'arrêter « l'agresseur de Sainte-Foy ». Depuis 1992, un homme avait agressé sexuellement une trentaine de femmes. On tenait enfin le « prédateur », et on allait le dire pour rassurer la population.

Quoi de mieux qu'une bonne séance de pétage de bretelles policières lors d'une conférence de presse ? On avait l'homme, on en était certain, il avait même tout avoué. Quoi de mieux qu'une bonne vieille confession ?

Dans les médias, bien entendu, Simon Marshall a aussitôt été présenté comme l'agresseur. On a expliqué ses très singuliers procédés, qui consistaient à caresser ses victimes avant de les déshabiller et de les lécher sur tout le corps, puis à se masturber.

À l'époque, personne, apparemment, ne doutait. Enfin, presque personne. J'ai retracé, ça vaut la peine d'être signalé, un éditorial de Gilbert Lavoie, dans *Le Soleil*, quatre jours après ce raz-de-marée médiatique unanime, qui s'intitulait « La présomption d'innocence », et qui dégonflait la fanfaronnade policière, rappelant que des aveux ne sont pas la preuve ultime, et qu'il y a bien des moyens sales d'en obtenir. L'homme n'était pas condamné.

Beau rappel des principes. Sauf que Marshall, dûment représenté par un avocat, s'est tout de même avoué coupable d'agressions diverses aux dépens de neuf femmes. Affaire classée. Le type, détenu préventivement pendant 11 mois, a été condamné à 62 mois supplémentaies de pénitencier. Il a purgé sa peine jusqu'au dernier jour, fait rarissime.

Car la Commission des libérations conditionnelles, armée de rapports d'évaluation, a refusé toute libération. Cet individu est trop dangereux, disait-on.

Comme de fait, cinq mois après la fin de sa peine, en 2003, on retrouve Marshall à épier des dames sous les portes des toilettes publiques. On l'embarque. Comme par hasard, deux femmes ont été agressées au couteau dans les semaines précédentes. Ça serait pas toi, Simon, par hasard ?

Ben oui, c'est moi, a dit Marshall. Il leur a même expliqué comment ça s'était passé. On tenait ce très coopératif coupable. La Couronne, cette fois, n'allait pas le manquer : on exigerait qu'il soit déclaré délinquant dangereux. Aussi bien dire l'emprisonnement à vie.

Mais le 8 janvier 2004, le laboratoire compare le profil génétique de Marshall avec le sperme retrouvé sur une des victimes de 2003... pour se rendre compte que ce n'est pas le sien. Le 9 janvier, la police s'en va voir Marshall.

— Ben non, c'est pas moi. Au fait, je voulais vous dire : les agressions de 1997 non plus, c'était pas moi.

Ce n'est pas comme ça qu'il l'a dit, mais ça revient au même : non seulement il s'est accusé faussement, non seulement il a purgé 73 mois de prison pour des crimes qu'il n'a pas commis, six années pendant lesquelles il s'est fait battre en prison, mais en plus, pendant tout ce temps, il n'a jamais dit : ce n'est pas moi.

Et toute la machine l'a traité comme l'agresseur, le violeur de Sainte-Foy. Des psys ont expliqué ce qui se passait dans sa tête, pourquoi il était dangereux, sa perversion a été expliquée de long en large. Il n'y avait aucune doute : il avait tout avoué.

Mais maintenant, il disait : c'est pas moi. Et la police était bien embêtée. Le lundi suivant, on faisait sortir Marshall de prison, on laissait tomber les accusations et on demandait une enquête.

D'enquête en enquête, on a conclu officiellement cet été que Marshall n'est pas l'agresseur de Sainte-Foy. Ni en 2003. Ni en 1997. Un autre test d'ADN sur un échantillon de l'époque l'a disculpé.

On apprend que Marshall a été diagnostiqué schizophrène en 1992. Qu'à d'autres occasions, on a identifié ses troubles mentaux, sinon une déficience assez marquée. On remarque maintenant ce fait, apparemment anodin il y a huit ans : en 1997, la Couronne a dû retirer des accusations concernant une victime ; de toute évidence, les faits ne collaient pas et Marshall n'était pas le coupable. Déjà, il y avait quelque chose qui clochait dans ses aveux.

La police devait se rendre compte que Simon Marshall était un malade mental hyper-influençable. Je répète : un malade mental. Ça suppose certaines précautions.

Mais on est vite passé là-dessus : il donnait tellement de détails que « seuls l'agresseur et la victime pouvaient connaître ». Faux : tous ces détails, on s'en est rendu compte plus tard, avaient été diffusés dans les médias de Québec.

Une autre enquête aura lieu, devant le Commissaire à la déontologie policière. Québec a promis une indemnisation, dès que la Cour d'appel aura acquitté Marshall. C'est la chose décente à faire et, contrairement à des cas comme celui de Michel Dumont, ça ne traînera pas. Fort bien. Mais ne passons pas trop vite sur ce « cas tout à fait exceptionnel ». Tout à fait exceptionnel, nous a-t-on dit, puisque contrairement aux autres victimes d'erreurs judiciaires, Marshall s'est toujours dit coupable.

M'est avis qu'au contraire, c'est une erreur judiciaire classique. Des crimes qui sèment la terreur dans la population. Le besoin d'un coupable. Une police de banlieue paresseuse qui perd tout sens critique. Un coupable commode comme on en rêve : mine patibulaire, coopératif, tellement que même les psys en ont été confondus.

— Oui, mais il a avoué ses crimes ! me direz-vous. Qu'est-ce que la police pouvait faire de plus ?

Elle pouvait, elle devait compléter son enquête. Je parie un petit deux qu'on trouvera bientôt d'autres invraisemblances dans ses splendides aveux.

De toute manière, la police devait se rendre compte que ce garçon était un malade mental hyper-influençable. Je répète : un malade mental. Ça suppose certaines précautions.

Ajoutons qu'aucune femme ne l'a identifié d'une quelconque façon. Et qu'il existait, à l'époque, des échantillons d'ADN du criminel qu'il suffisait de tester pour être totalement certain.

Ce qui s'appelle faire sa job.

COURRIEL
Pour joindre notre chroniqueur
yves.boisvert@lapresse.ca

AFFAIRE SIMON MARSHALL

Le Commissaire à la déontologie policière enquêtera

GUY BENJAMIN
LE SOLEIL

QUÉBEC — Le rapport de la Sûreté du Québec sur le travail des policiers de Sainte-Foy dans le dossier de Simon Marshall est à ce point troublant, que le ministre de la Sécurité publique demande au Commissaire à la déontologie policière d'enquêter à son tour.

« Quand je lis que les victimes disent que Simon Marshall n'est pas leur agresseur, et que les crimes à caractère sexuel ont continué même après l'incarcération de M. Marshall, je suis convaincu qu'il faut aller plus loin », a dit le ministre Jacques Dupuis.

« On va aller au fond des choses, on ne protégera personne », a assuré hier M. Dupuis, dont le titre de ministre de la Sécurité publique en fait le grand patron de la police au Québec.

« Si des actes répréhensibles ont été commis par les policiers, on va appliquer les sanctions prévues, a ajouté le ministre. Je ne veux pas seulement connaître comment l'enquête a été menée à l'époque, mais également les circonstances dans lesquelles elle s'est faite. »

M. Dupuis a juré que le rapport de la Déontologie policière, qu'il espère dans environ trois mois, ne restera pas sur une tablette.

Pendant ce temps, le ministre de la Justice Yvon Marcoux a confirmé son intention d'agir rapidement pour blanchir le nom de Simon Marshall et lui verser une compensation pour les cinq ans de prison purgés inutilement. Il a annoncé hier matin qu'il nommera un expert pour évaluer cette compensation et a précisé que cette personne proviendra de l'extérieur de son ministère.

Simon Marshall sera donc compensé en vertu des lignes directrices fédérales-provinciales sur les personnes emprisonnées à tort. Il existe peu de jurisprudence dans le domaine au Québec, une seule personne ayant reçu de l'argent dans ce contexte.

En 1988, un citoyen de Lachenaie a reçu 188 000 $ pour avoir passé six mois en prison après avoir été faussement accusé d'une série de vols à main armée. Si les six mois de prison du citoyen de Lachenaie valent 188 000 $, combien mérite Simon Marshall pour cinq ans de prison ?

M. Marcoux préfère laisser l'expert qu'il choisira déterminer cela en tenant compte de toutes les circonstances.

Les parents de Simon Marshall ont rencontré hier matin un sous-ministre qui les a assurés de l'entière collaboration du Ministère dans les étapes à franchir devant les tribunaux pour que leur fils soit officiellement acquitté. Les parents se sont dits satisfaits de cette rencontre.

« On voit la lumière au bout du tunnel », a dit la mère, Manon Beaudoin, à l'issue de la rencontre avec le sous-ministre.

Pour l'avenir

Le rapport de la SQ sur le travail des policiers de Sainte-Foy mentionne que Simon Marshall est hautement influençable, compte tenu de son état intellectuel. Ce passage a incité le ministre de la Sécurité publique à agir pour l'avenir.

Le ministre Dupuis a demandé au sous-ministre aux Affaires policières d'ajouter de la formation pour les policiers durant leur passage à l'école de police de Nicolet. Les policiers recevront une formation pour mieux savoir comment agir avec quelqu'un possédant des facultés intellectuelles perturbées.

twik



LA JUPE
FLEURS DU TYROL
65.00

Du voile de coton, des volants cousus en étages bordés de petits frisons, des fleurs brodées en couleurs vives sur fond noir, une large bande de taille en bouillonné élastique sont des messages clés pour les jupes de l'automne. À voir chez twik et **dans notre catalogue en ligne**, une collection impressionnante de styles et de matières pure mode pour la rentrée. T-shirt 9.99, capuchon zip 29.95

simons
www.simons.ca POUR EN VOIR ENCORE PLUS !

3330908A

• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, • LAVAL CARREFOUR LAVAL • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

1ers Outgames mondiaux
Montréal 2006

concours

Rendez-Vous dans le Village

Durée du concours
du 17 août au 1er septembre 2005

En collaboration avec les marchands participants du Village, *la SDC*, *RockDétente 107,3 Montréal* et *La Presse*.

Pour participer au tirage, remplissez ce coupon et le poster à :
RockDétente107,3 Montréal
1717, boul. René-Lévesque Est, Montréal (Québec) H2L 4T9.

Gagnez un des 3 forfaits voyage d'Air Canada pour deux personnes en Amérique du Nord d'une valeur totale approximative de 12 600 $ ou des inscriptions au 1ers Outgames mondiaux Montréal 2006 avec des certificats-cadeaux des marchands du Village d'une valeur totale approximative de 9000 $. Prix tirés en ondes à RockDétente107,3 Montréal lors de l'émission « Ma radio au boulot ».

Règlements disponibles sur www.rockdetente.com

3337855A

COUPON DE PARTICIPATION

Rendez-Vous dans le Village
ÉDITION D'OR

Du 17 août au 1er septembre 2005

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ App. : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : ( ) _____ Courriel : _____

3338021

SUITES DE LA UNE

CERTIFICATS DE SÉCURITÉ

La Cour suprême accepte d'en examiner la constitutionnalité

COUR suite de la page A1

Accompagné de son avocate et de Me Julius Grey, M. Charkaoui a déclaré qu'il s'agissait d'une « grande journée pour la justice canadienne ».

« Je pense que la Cour suprême, qui a toujours été un garde-fou contre les dérives totalitaires et sécuritaires, a repris son rôle, celui de préserver les droits les plus élémentaires et de faire respecter la Charte des droits et libertés », a-t-il poursuivi. La partie n'est cependant pas gagnée pour M. Charkaoui. Son avocate, Johanne Doyon, doit convaincre la Cour suprême que les certificats de sécurité délivrés en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés portent atteinte aux droits fondamentaux.

L'avocate contestera aussi le droit des autorités de garder secrets, pour des raisons de « sécurité nationale », les éléments de preuve dont elles disposent à l'encontre de son client.

Ottawa pas ébranlé

De son côté, le gouvernement canadien ne semble pas avoir été ébranlé par la décision de la Cour suprême. Il entend défendre jusqu'au bout la constitutionnalité des certificats de sécurité.

« La décision d'aujourd'hui est une étape dans le processus, a indiqué hier une porte-parole de Sécurité publique et Protection civile Canada. Selon le Ministère, « la procédure des certificats de sécurité crée un juste équilibre entre les droits de l'individu et le besoin de protéger la sécurité nationale ».

Arrêté en mai 2003 en vertu d'un certificat de sécurité, M. Charkaoui a été emprisonné pendant 21 mois sans qu'aucune accusation ne soit portée contre lui. Le gouvernement lui reproche notamment de s'être rendu dans un camp d'entraînement afghan et d'avoir fourni 2000 $ et un ordinateur au groupe marocain responsable des attentats de Casablanca et de Madrid.

Charkaoui sous étroite surveillance

Bien qu'il ait recouvré la liberté en février, M. Charkaoui demeure sous étroite surveillance. Il est en effet obligé de porter en tout temps un bracelet électronique qui permet aux autorités de le suivre à la trace. Il ne peut quitter sa résidence sans être accompagné d'un proche et ne peut utiliser un ordinateur.

Qu'est-ce qu'un certificat de sécurité ?

› Signé par les ministres de la Sécurité publique et de l'Immigration, ce document permet aux autorités d'emprisonner et d'expulser du pays un résident permanent ou un étranger qui constitue une menace pour la sécurité nationale.
› Un certificat de sécurité n'est délivré que lorsque le gouvernement désire garder secrets certains renseignements. La Cour fédérale a alors pour mandat de vérifier le bien-fondé du certificat.
› Six personnes se trouvent actuellement sous le coup d'un certificat de sécurité. Quatre d'entre elles sont emprisonnées. Les deux autres, dont Adil Charkaoui, bénéficient d'une libération conditionnelle.

Homéopathie et placebo auraient la même efficacité

HOMÉOPATHIE suite de la page A1

Mais, toujours selon les homéopathes, le pouvoir thérapeutique serait transféré aux molécules d'eau (ou d'alcool). La « mémoire de l'eau » n'a jamais été prouvée scientifiquement.

Pourtant, la théorie de l'homéopathie, publiée il y a deux siècles, devient de plus en plus populaire, souligne *The Lancet*. L'Organisation mondiale de la santé indique que l'homéopathie se trouve au deuxième rang des thérapies non traditionnelles les plus utilisées au monde.

Statistique Canada n'a pas récolté de données sur la vente de médicaments homéopathiques. Mais un rapport publié cette année montre la popularité croissante de la médecine non traditionnelle.

En 1998, presque 8 % des Canadiens ont consulté un praticien de médecine non traditionnelle, comparativement à 5 % trois ans plus tôt. Les médicaments homéopathiques ont envahi les rayons des grandes chaînes de pharmacies.

Or, leur potentiel thérapeutique est nul, soulignent Mme Shang et ses collègues. Pour en arriver à cette conclusion, les chercheurs ont analysé 110 tests effectués pour déterminer leur efficacité contre différentes maladies, comme les infections des voies respiratoires, l'asthme, les troubles neurologiques, gynécologiques, musculosquelettiques, etc.

Ils ont constaté que les tests effectués selon les normes scientifiques auprès de grands groupes de patients montraient que les médicaments homéopathiques n'avaient pas plus d'effets sur ces différentes maladies que de simples placebos.

Les tests de faible qualité, effectués auprès de petits groupes de patients, montraient un peu plus d'efficacité. Souvent, les résultats de ces tests étaient publiés en français ou en allemand, mais pas en anglais (la langue des principales revues médicales reconnues), et n'étaient pas disponibles dans les grandes banques de données.

Pourtant, la théorie de l'homéopathie, publiée il y a deux siècles, devient de plus en plus populaire, souligne *The Lancet*.

Les chercheurs ont comparé tous ces tests avec des études semblables sur des médicaments conventionnels. Ces derniers se révélaient beaucoup plus efficaces que les placebos pour combattre les mêmes maladies.

Ce n'est pas la première fois que des scientifiques contestent l'efficacité de l'homéopathie, note *The Lancet* en éditorial. « Mais plus les preuves de l'efficacité de l'homéopathie se diluent, plus cette thérapie devient populaire », déplore la revue.

« Pendant trop longtemps, une attitude politiquement correcte de laisser-faire a existé envers l'homéopathie, ajoute l'éditorial, mais il y a maintenant des signes de lumière provenant de sources auxquelles on n'avait pas pensé. » Un rapport parlementaire britannique recommande que seules soient reconnues les méthodes thérapeutiques qui se montrent plus efficaces que des placebos.

Le gouvernement suisse, de son côté, a décidé de retirer les médicaments homéopathiques de son programme d'assurance.

Au Canada, la plupart des régimes d'assurance médicaments publics et privés ne remboursent pas les médicaments homéopathiques. Néanmoins, la confusion existe au sein même du personnel soignant quant à l'homéopathie et aux autres méthodes non traditionnelles.

En 1998, l'Institut national de santé publique du Québec a envoyé un questionnaire à tous les professionnels qui vaccinent les enfants. Jusqu'à 15 % des médecins de famille et 40 % des infirmières ont répondu qu'ils n'étaient pas complètement en désaccord avec l'affirmation selon laquelle « certaines pratiques », dont l'homéopathie, pouvaient remplacer la vaccination.

PQ : un sixième candidat entre dans la course

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC – Les militants péquistes ne sauront plus où donner de la tête puisqu'il y aura au moins huit candidats officiels à la direction du Parti québécois lorsque le coup d'envoi de la course sera donné le 15 septembre.

Le député de l'Assomption, Jean-Claude St-André, est devenu, hier, le sixième candidat officiel à la succession de Bernard Landry. Le politicien de 42 ans, associé à l'aile orthodoxe du PQ, a en effet déposé lundi, sans faire de bruit, un bulletin de mise en candidature comprenant 1200 signatures de membres du PQ qui vient tout juste d'être jugé conforme par la présidente de l'élection, Lyne Marcoux.

Les candidats déclarés Pierre Dubuc et Jean Ouimet s'apprêtent quant à eux à remettre leur bulletin de mise en candidature aux autorités du parti, portant donc à huit le nombre d'aspirants officiels. Et c'est sans compter l'ancien ministre Gilbert Paquette qui, même s'il est entré tardivement dans la danse, n'a « aucune raison de croire » qu'il ne pourra atteindre l'objectif sous peu « tellement ça va bien actuellement ».

Avec autant de candidats qui se bousculent au portillon, l'état-major du PQ aura fort à faire pour assurer le bon ordre des sept débats qu'il tiendra au cours des huit semaines de campagne.

Trois autres candidats déclarés — Hugues Cormier, Gilles Hébert et Gilles Paquette — tentent d'obtenir les signatures requises pour participer à la course.

En plus de Jean-Claude St-André, Richard Legendre, Louis Bernard, André Boisclair, Pauline Marois et Ghislain Lebel ont tous franchi cette étape obligatoire.

Élu pour la première fois lors d'une élection partielle en 1996, Jean-Claude St-André fait partie des « purs et durs » du PQ. Il préconise une démarche radicale d'accession à la souveraineté. S'il est élu, il s'engage à ce qu'un prochain gouvernement péquiste fasse des « gestes de rupture » en contravention avec la Constitution canadienne dès le lendemain de son élection.

L'ange de Jean Leloup retrouve ses ailes

Un Québécois emprisonné pour importation d'héroïne voit sa peine révisée

SARA CHAMPAGNE

La mère de Sébastien Renaud a des ailes. Dans cette histoire qui finit bien, tout le monde peut enfin s'envoler. « Pour la première fois depuis trois ans, je n'ai pas mal au dos. J'ai bien dormi », dit Danielle Jean, dans un éclat de rire.

La Cour d'appel du Québec a ramené, mercredi, la peine de prison de son fils de huit à cinq ans. « Mon ange » de la chanson *Les Corneilles* de Jean Leloup, Annie Fortin, et son ami, Sébastien Renaud, seront libres à la fin du mois d'octobre grâce à une mise en liberté conditionnelle au sixième de leur peine.

Un voyage coûteux

Mais les deux jeunes âgés de 26 et 29 ans reviennent de loin. Leur calvaire a commencé il y a trois ans, quand une femme leur a offert un voyage au Costa Rica et 3000 $ pour rapporter de l'ecstasy.

À leur retour, les douaniers ont découvert non pas de l'ecstasy, mais quatre kilos d'héroïne et de la cocaïne.

Dans une décision rendue à l'unanimité mercredi, les trois juges de la Cour d'appel, dont Jacques Chamberland, qui a la réputation d'être un dur en la matière, font valoir cinq moyens au soutien de leur appel, dont celui-ci : « La juge — Élizabeth Corte — de première instance a erré en n'accordant pas un traitement exceptionnel à cette affaire qu'on ne peut considérer que comme exceptionnelle », écrivent-ils.

La Cour d'appel énumère par la suite plusieurs facteurs qui en font un cas d'exception : la vulnérabilité psychologique et économique des appelants quand ils ont été recrutés, leur âge, l'absence totale d'antécédents judiciaires, les risques de récidive pratiquement nuls et le solide encadrement familial et amical. Ils notent également qu'Annie Fortin et Sébastien Renaud ont des remords.

« Là, je suis heureuse, mais pendant trois ans, j'ai senti que la justice était incapable de faire du cas par cas. On se disait qu'ils ne regardaient pas le coeur de Sébastien. J'ai haï le monde entier et le système judiciaire », explique la mère de Sébastien, Danielle Jean.

À sa sortie, Sébastien Renaud a l'intention de faire une tournée des écoles pour sensibiliser les jeunes aux périls de l'importation de drogue. Son employeur l'attend. Et le jeune homme veut reprendre les courses de bateaux-dragons, son sport de prédilection.

cyberpresse.ca Consultez en ligne l'article de Pierre Foglia publié en février dernier sur la condamnation de Sébastien Renaud
www.cyberpresse.ca



bell.ca/mobilite

Magasins **Espace Bell** et **Bell Mobilité** participants

Espace Bell

ANJOU
Les Galeries d'Anjou
(514) 353-0257
BELOEIL
Mail Montenach
(450) 446-7176
BROSSARD
Mail Champlain
(450) 465-8759
CHÂTEAUGUAY
Centre régional Châteauguay
(450) 691-7665
COATICOOK
18, rue du Manège
Place J.R. Lefebvre
(819) 849-9997
COWANSVILLE
Domaine du Parc
(450) 263-4444
DELSON
5, route 132
(450) 635-9999
DOLLARD-DES-ORMEAUX
3352, boul. des Sources
(514) 684-6846
3699, boul. St-Jean
(514) 626-8888
DORION-VAUDREUIL
84, boul. Harwood
(450) 424-1416
DORVAL
Les Jardins Dorval
(514) 631-1222
DRUMMONDVILLE
2265, boul. St-Joseph
(819) 478-5178
Promenades Drummondville
(819) 474-4433
GATINEAU
Promenades de l'Outaouais
(819) 246-2355
GRANBY
Galeries de Granby
(450) 777-4058
HULL
Galeries de Hull
(819) 771-2716
JOLIETTE
Les Galeries Joliette
(450) 755-5533
LASALLE
Carrefour Angrignon
(514) 364-3071
LAVAL
1655, boul. St-Martin O.
(450) 680-1010
Carrefour Laval
(450) 681-3344
Carrefour Laval (kiosque)
(450) 978-7133
Centre Laval
(450) 680-2355
LONGUEUIL
Place Longueuil
(450) 679-4558
MONTRÉAL
9280, boul. de l'Acadie
(514) 385-0770
5187, avenue Papineau (angle Laurier)
(514) 526-2020
892, rue Ste-Catherine O.
(514) 866-6686
Boul. Décarie (angle Jean-Talon)
(514) 739-7777
Complexe Desjardins
(514) 282-3388
Centre Rockland
(514) 340-1269
Place Alexis-Nihon
(514) 939-2439
Place Dupuis
(514) 844-1313
Place Versailles
(514) 353-8847
Plaza Côte-des-Neiges
(514) 342-5444
Tour Jean-Talon (Rez-de-chaussée)
(514) 270-1155
MONTRÉAL-NORD
Place Bourassa
(514) 322-3202
MONT-TREMBLANT
517, rue de St-Jovite
(819) 681-0404
POINTE-AUX-TREMBLES
12530, rue Sherbrooke E.
(514) 645-4455
POINTE-CLAIRE
Fairview Pointe-Claire
(514) 630-4992
REPENTIGNY
309, rue Notre-Dame
(450) 585-4455
Les Galeries Rive-Nord
(450) 657-4455
ROSEMÈRE
232, boul. Curé-Labelle
(450) 979-3838
Place Rosemère
(450) 435-0024
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
Centre commercial Valleyfield
(450) 377-1256
SHAWINIGAN
1 Plaza de la Mauricie
(819) 539-8691
SHERBROOKE
2700, rue King O.
(819) 823-9994
Carrefour de l'Estrie
(819) 565-1605
SOREL
Les Promenades de Sorel
(450) 742-6789
ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE
Les Promenades St-Bruno
(450) 441-1535
STE-AGATHE-DES-MONTS
80A, boul. Morin
(819) 321-0265
ST-EUSTACHE
Place St-Eustache
(450) 623-8500
ST-HUBERT
5190, boul. Cousineau
(450) 676-9919
3879, boul. Taschereau
(450) 926-2020
ST-HYACINTHE
Galeries St-Hyacinthe
(450) 778-1749
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
391, boul. Séminaire Nord
(450) 348-5210
Carrefour Richelieu
(450) 349-4400
ST-JÉRÔME
Le Carrefour du Nord
(450) 431-3926
ST-LAURENT
La Place Vertu
(514) 335-2355
ST-LÉONARD
6050, boul. Métropolitain E.
(514) 257-9292
Centre Le Boulevard
(514) 376-2288
TERREBONNE
Les Galeries Terrebonne
(450) 964-7985
TRACY
604, route Marie-Victorin
(450) 746-7777
TROIS-RIVIÈRES
5691, boul. Jean XXIII
(819) 376-6849
Centre Les Rivières
(819) 691-0482
VICTORIAVILLE
567, boul. des Bois-Francs Sud
(819) 357-7777
La Grande Place des Bois-Francs
(819) 357-5776

Bell Mobilité

AUTEUIL
Entreprise Yaco enrg.
5330, boul. des Laurentides
(450) 628-9366
DORVAL
J.D. Mobilité
10925, chemin Côte-de-Liesse
(514) 422-0511
GRANBY
Bell Mobilité
590, boul. Boivin
(450) 378-3618
HULL
Action Solutions Radio Inc.
73, rue Jean-Proulx
(819) 777-0999
JOLIETTE
Boutique du téléphone
127, boul. St-Charles-Borromée N.
(450) 752-5030
LACHINE
CBCI Telecom inc.
2409, 46e Avenue
(514) 422-3334
LAFONTAINE
Cosat
2121, boul. Labelle
(450) 431-5122
LAVAL
Metro Com Canada
800, boul. Chomedey (120)
(450) 687-4000
LONGUEUIL
Cellcom
650, place Trans-Canada
(450) 463-7777
Triacom
2771, boul. Jacques-Cartier E.
(450) 928-2244
MONTRÉAL
ABCO Telecom inc.
8900, rue Lajeunesse
(514) 389-8900
Citécell
5450, rue Saint-Patrick Suite 101
(514) 762-2000
Télécentre Québec
6855, rue St-Jacques O.
(514) 485-5222
SHERBROOKE
Gobeil et Filles
4505, boul. Industriel
(819) 563-0406
ST-EUSTACHE
Communications J.D.
66, rue Dubois (107)
(450) 974-7444
TERREBONNE
Her-Comm
1729, chemin Gascon
(450) 964-7777

Les offres prennent fin le 18 septembre 2005, à moins d'avis contraire. Sujet à un engagement de 3 ans; réservée aux nouvelles activations. Services et options disponibles avec certains téléphones, dans les zones de couverture 1X de Bell Mobilité, là où la technologie permet. Prix/offre et options sujets à changement sans préavis et ne peuvent être combinés avec aucune autre offre. Frais d'interurbains, d'itinérance (y compris impôt étranger), pour l'utilisation d'Internet Mobile et taxes peuvent s'appliquer. Des frais de résiliation anticipée s'appliquent pour tout engagement. Jusqu'à épuisement de stocks. Photos à titre indicatif. Pas disponibles dans tous les magasins. D'autres conditions s'appliquent. (1) Les tarifs alors courants s'appliquent par la suite. (2) Limite d'un lecteur MP3 de 256 Mo (valeur approximative de 150$) par compte, offert avec l'activation d'un forfait d'une valeur min. de 35$/mois, excluant les forfaits Petite Entreprise ou les forfaits Famille de 50$. Jusqu'à épuisement des stocks. (3) L'offre prend fin le 7 septembre 2005. Bluetooth et Bluetooth & dessin sont des marques de commerce de Bluetooth SIG, Inc.

POLITIQUE

Pas de forts gains au Québec, pas de pouvoir, conclut Paul Martin

JOËL-DENIS BELLAVANCE

REGINA – Les libéraux ne peuvent espérer former un gouvernement majoritaire à Ottawa sans faire des gains substantiels au Québec aux prochaines élections, estime le premier ministre Paul Martin.

M. Martin et ses troupes ont passé les trois derniers jours en Saskatchewan à préparer la session parlementaire qui s'ouvre le 26 septembre et à mettre tranquillement en branle leur machine électorale afin d'être prêts à affronter les partis rivaux, autant aux Communes que sur le terrain électoral.

À l'heure actuelle, les libéraux ne détiennent que 21 des 75 sièges au Québec, le Bloc québécois régnant en maître dans les 54 autres circonscriptions. Les sondages indiquent toujours que le Bloc québécois remporterait encore la majorité des sièges au Québec si des élections avaient lieu aujourd'hui.

« D'aucune façon n'envisageons-nous de remporter une majorité sans une réussite au Québec. On a l'intention de gagner au Québec et on va travailler très fort pour augmenter le nombre de députés qui seront élus au Québec », a déclaré le premier ministre.

M. Martin, qui présidera une réunion de son cabinet aujourd'hui à Winnipeg, a ainsi tenté de corriger les informations publiées hier à la une d'un quotidien torontois selon lesquelles les stratèges libéraux croient qu'il est possible de former un gouvernement majoritaire sans le Québec. À huis clos, le coprésident de la prochaine campagne, David Herle, a fait une présentation aux députés sur les défis que doit relever le PLC pour l'emporter.

Plusieurs députés québécois étaient furieux hier de voir l'impression qui se dégageait de la présentation de M. Herle voulant que le PLC pouvait facilement se passer du Québec. La présidente du caucus du Québec, Raymonde Folco, s'est même levée au caucus pour dénoncer le quotidien *The Globe and Mail*.

« C'est un mythe de penser qu'on puisse gagner un gouvernement majoritaire sans le Québec. Je ne connais pas de parti qui a été majoritaire dans l'histoire du pays sans avoir une députation substantielle du Québec », a déclaré Jacques Saada, le ministre responsable de la Francophonie et du Développement régional du Québec.

« C'est un mythe de penser qu'on puisse gagner un gouvernement majoritaire sans le Québec. »

Le ministre des Transports, Jean Lapierre, a abondé dans le même sens. « Gagner une majorité sans le Québec ? Impossible. La majorité réside au Québec. Voilà pourquoi mon objectif a toujours été de remporter une majorité de sièges au Québec. Maintenant, c'est plus à portée de main qu'il y a quelques semaines. On est tous très encouragés », a dit M. Lapierre, pour qui le scandale des commandites n'est plus un sujet dominant.

Duceppe... pas d'accord

Mais le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a répliqué que ce n'est pas ce qu'il entend en parcourant le Québec. « Durant mes tournées, cet été, tout le monde me disait *Pourquoi les libéraux sont-ils encore là ?* et *Lâchez-nous pas.* Je crois que les libéraux tiennent trop de choses pour acquises », a-t-il dit, affirmant que le scandale des commandites éclabousse encore le PLC.

Du côté du Parti conservateur, on souhaite une autre majorité. « Nous sommes d'accord. Il nous faut une majorité conservatrice pour régler les problèmes de corruption une fois pour toutes. Les libéraux veulent une majorité, car ils veulent s'assurer que la vérité ne soit jamais connue », a déclaré Dimitri Soudas, porte-parole du chef conservateur Stephen Harper.

Par la suite, le premier ministre Martin a dit vouloir consacrer ses énergies à gouverner d'ici le déclenchement prévu des élections, au début de janvier. Il souhaite aussi que les Canadiens élisent un gouvernement majoritaire pour permettre au Canada de mieux se faire entendre à l'étranger.

Certains ministres, dont Pierre Pettigrew, des Affaires étrangères, et Jacques Saada, ont dû annuler leur participation à des rencontres internationales à l'étranger et se faire remplacer par des fonctionnaires parce que la situation du gouvernement était trop précaire aux Communes au printemps.

M. Pettigrew n'a pu se rendre à une rencontre des ministres des Affaires étrangères du G8 en Grande-Bretagne en juin parce que le Bloc québécois et le Parti conservateur ont refusé que l'un de leurs députés accompagne le ministre, comme cela se fait habituellement.

M. Saada a quant à lui dû renoncer à participer une réunion des ministres de l'Éducation de la francophonie qui avait lieu à Maurice.



VINCENT MARISSAL

En attendant Gomery

Gouverner. Le nouveau mot d'ordre du gouvernement Martin a été repris *ad nauseam* cette semaine à Regina, où les députés du Parti libéral se sont réunis pour préparer la rentrée parlementaire. Comme si de rien n'était, comme s'il n'y avait pas de rapport Gomery et d'élections générales à venir...

Détendus, les libéraux parlent de reprendre tranquillement la gestion des affaires de l'État après une pause estivale bien méritée. Certains députés ont plaisanté à Regina en scandant « Four more years » (quatre ans de plus). Le stratège en chef des libéraux, David Herle, avance la possibilité d'une victoire majoritaire. Les ministres déballent la liste de leurs priorités respectives pour les prochains mois et même au-delà ou préparent leurs tournées internationales à venir. Le premier ministre parle de son programme politique, comme si, en effet, il était assis sur le trône pour les quatre prochaines années.

« Notre but est de gouverner, c'est ce que les Canadiens veulent et j'espère que l'opposition nous appuiera », a simplement dit hier Paul Martin au terme d'une rencontre sans histoire avec ses députés.

C'est curieux, tout de même, quand on se rappelle que c'est le même premier ministre qui a décidé, il y a déjà quatre mois, qu'il y aura des élections au plus tard en mars. Mais on a tellement critiqué l'improvisation et l'absence de réflexe du gouvernement Martin depuis 18 mois, en particulier du bureau du premier ministre, que l'on ne peut pas décemment lui reprocher maintenant de vouloir donner l'impression d'être bien assis aux commandes.

Vous vous souvenez de « Mr Dithers » (le surnom, M. Tergiversation, donné l'an dernier à Paul Martin par le magazine *The Economist*) ? Eh bien, le quolibet a visiblement fouetté le premier ministre, qui a depuis repris du poil de la bête. M. Martin est toujours un peu hésitant (surtout en français) et ce n'est toujours pas un grand tribun, mais il semble beaucoup plus à l'aise dans son habit de chef de parti et de premier ministre qu'à ses débuts. Il est aussi moins tendu, comme si les derniers mois passés sur la corde raide lui avaient appris à vivre avec la précarité de son gouvernement. Quant à son entourage, il a visiblement appris de ses erreurs des derniers mois, ce qui, en soi, est plutôt bon signe à l'orée d'une campagne électorale.

À supposer que les libéraux aient effectivement le luxe de gouverner cet automne, quels projets ont-ils sur la table pour la rentrée ? Rien du tout.

Les libéraux prient maintenant pour que le rapport Gomery ne soit pas trop dévastateur. La plupart des libéraux croisés cette semaine à Regina croient que le pire est passé. L'intérêt du public pour le scandale a diminué au cours de l'été, disent-ils, et si les Québécois sont toujours en colère, l'« indignomètre » ne réagit plus beaucoup ailleurs au pays.

Donc, c'est le temps de gouverner, affirme Paul Martin. Oui, mais avec quoi ? À supposer que les libéraux aient effectivement le luxe de gouverner cet automne, quels projets ont-ils sur la table pour la rentrée ? Rien du tout. Quand Paul Martin parle de ses priorités de la rentrée (un nouveau financement pour les villes, un programme national de garderie, notamment), il revient systématiquement à des annonces qui ont déjà été faites et même réalisées en grande partie pour la plupart.

Quand on lui demande avec quel argument il entend convaincre les électeurs de réélire son parti pour une cinquième fois consécutive, Paul Martin répond que les Canadiens sont d'accord avec ses priorités. Le premier ministre vante longuement ses réalisations de 12 derniers mois, mais, curieusement, l'ancien ministre des Finances ne parle pas du bilan économique des 12 dernières années de son parti au pouvoir.

À part quelques promesses de resserrer la sécurité nationale, c'est bien mince et la vérité, c'est que Paul Martin ne peut se permettre d'indisposer les provinces ou les électeurs avec des initiatives controversées. Les libéraux ont eu assez de mal à faire passer leur projet de loi sur les mariages gais, ils ne voudront pas faire de vagues avant les prochaines élections.

Les libéraux pourraient aussi être tentés de marquer des points dans l'opinion publique en haussant le ton contre les États-Unis dans l'interminable conflit du bois d'oeuvre, mais tout est dans la mesure parce qu'à trop jouer les machos, le gouvernement prouverait surtout qu'il n'a pas les muscles pour appuyer ses menaces.

En fin de compte, la stratégie préélectorale des libéraux risque fort de revenir à ce qui leur a permis de sauver leur gouvernement l'an dernier : dépeindre Stephen Harper en danger public pour les programmes sociaux.

Comme ce fut le cas au cours des 12 dernières années, la plus grande force des libéraux demeure encore et toujours la faiblesse de l'opposition conservatrice.

COURRIEL

Pour joindre notre chroniqueur : vincent.marissal@lapresse.ca

L'économie inquiète Lapierre

PRESSE CANADIENNE

Craignant que les nombreuses fermetures d'usines, ces derniers mois, nuisent un jour aux succès électoraux des libéraux, le ministre Jean Lapierre veut débloquer des fonds fédéraux pour « transformer » l'économie québécoise. « L'économie revient (comme préoccupation) et va nous frapper de front, a admis hier le lieutenant politique du premier ministre Paul Martin au Québec. Il y a de l'inquiétude dans toutes les régions, a-t-il ajouté. C'est de ça que les gens parlent. »

La vive concurrence des pays dits émergents, plus particulièrement la Chine, la force du dollar canadien et la hausse du prix du pétrole ont rendu la vie difficile au secteur manufacturier québécois. À cela s'ajoutent les difficultés des industries des pêches et de la foresterie (réduction des aires exploitables et conflit avec les États-Unis).

« On a un défi de diversification économique, de modernisation, de recherche et de développement, explique le ministre. Nous devons nous assurer que nous avons les meilleures technologies. »

La semaine dernière, M. Lapierre a rencontré le ministre québécois du Développement économique, Claude Béchard. Il ne bronche même pas à l'évocation du mot « interventionnisme d'État ». « Ça va prendre des grandes manoeuvres des gouvernements : il va falloir travailler ensemble », annonce-t-il, contredisant ainsi la stratégie de l'administration de Jean Charest, qui a réduit considérablement ses interventions dans l'économie, depuis 2003.

Le juge Gomery veut l'opinion du public

PRESSE CANADIENNE

— Les Canadiens sont appelés à se prononcer sur le scandale des commandites par la commission d'enquête Gomery.

Le juge John Gomery invite en effet les gens à lui faire part de leur point de vue, soit par le truchement du site Internet de la commission, soit en lui adressant des mémoires, afin de l'aider à formuler ses recommandations quant à la façon dont le gouvernement fédéral devrait traiter de tels programmes.

Dans le cadre de son mandat, le juge Gomery a été autorisé à mener des consultations sur ses éventuelles recommandations.

« J'envisage, dans mon rapport final, de proposer des solutions en vue de préciser davantage la répartition des responsabilités entre la branche administrative et la branche exécutive du gouvernement », a-t-il indiqué par voie de communiqué, hier. « Je reconnais qu'à cette occasion, il sera très important de recueillir l'avis des Canadiens afin de tenir compte des points de vue régionaux sur les questions fondamentales qui ont été soulevées à l'occasion de cette enquête publique », a ajouté M. Gomery.

En outre, le commissaire a prévu une série de tables rondes dans cinq régions du pays. D'anciens députés, des responsables du gouvernement, des universitaires et d'autres spécialistes y prendront part.

Ces rencontres auront lieu à Moncton mercredi prochain, Québec le 14 septembre, Toronto le 5 octobre, Edmonton le 19 octobre et Vancouver le 20 octobre.

La commission d'enquête a affiché sur son site Internet un document de consultation présentant les grandes questions au sujet desquelles le commissaire souhaite recueillir l'avis du public.

Parmi les questions :

> Y aurait-il lieu de mettre les programmes gouvernementaux de commandites et de publicités à l'abri de toute influence politique ?

> Quelles protections y aurait-il lieu de consentir aux fonctionnaires qui croient avoir été témoins d'une pratique répréhensible dans l'administration de programmes gouvernementaux ?

Quiconque désire adresser un mémoire à la commission est prié de le faire avant le 28 octobre.

Le juge doit présenter un rapport des faits le 1er novembre et ses recommandations le 15 décembre.

LA SUPERGRILLE DU MOIS
LA PRESSE

Référence
Les dicos d'or de Bernard Pivot
Toute la grammaire
Bénédicte Gaillard
Jean-Pierre Colignon
DÉTERMINANT !
ALBIN MICHEL MAGNARD

Albin Michel
EN AOÛT,
cinquante gagnants mériteront le livre
TOUTE LA GRAMMAIRE
et un t-shirt *La Presse*.

À SURVEILLER
DIMANCHE

3332471A

LUNETTES COMPLETES



DESIGNERS EXOTIQUES
149$
VERRES ET MONTURE, AVEC PRESCRIPTION
INCLUANT DOUBLE FOYERS PROGRESSIF
LENTILLES GRATUITE
Certains designers ne nous permettent pas de réduire le prix de leur produit. Pour vous compenser on vous offre les lentilles de prescription gratuitement, incluant les doubles foyers progressifs: (Ces montures sont étiquettés en rose.) Détails en magasin.
3338289
3337293A
Optique Laurier OPTOMÉTRISTES
Marche Central L'Acadie/Chabanel 514-384-1117
Promenades St.Bruno à côte de Sears 450-653-5959
Fairview Pointe Claire 2eme étage à côte de Sears 514-695-2555

ANGLAIS
COURS AXÉS SUR LA CONVERSATION
Petits groupes : 3 à 7 personnes, admission continue
À temps partiel et semi-intensif
matin, après-midi, soir, samedi
1 à 7 fois/sem. • 375 $/45 h*
COURS INTENSIF
de jour, 25 h/semaine
165 $ à 183 $/semaine*
*matériel pédagogique inclus, non taxable, déductible d'impôt, frais d'inscription : 45 $
Formation en entreprise adaptée à vos besoins
Cours privés : toutes les langues
Converlang
école de langues postmoderne accréditée par Emploi-Québec
1160, boul. St-Joseph Est, 3e étage, Montréal
(514) 278-5309 www.converlang.com
Laurier
3326364
3326379

Dès lundi à TQS .ca
Un réseau COGECO
EN PARTENARIAT AVEC Bell Globemedia



Le Grand Journal 22 h
Avec Martin Robert et Isabelle Maréchal



3339812A

Au moins 17 morts dans l'incendie d'un immeuble à Paris

AGENCE FRANCE-PRESSE

PARIS — Au moins 17 personnes, dont de nombreux enfants, ont été tuées dans la nuit d'hier à aujourd'hui lors de l'incendie d'un immeuble vétuste occupé par des familles africaines dans un arrondissement du sud-est de Paris.

Selon un bilan provisoire des sapeurs-pompiers, 47 victimes, 17 morts et 30 blessés, avaient été recensées peu avant 5 h (3h GMT). À la même heure, l'origine de l'incendie n'avait pas été déterminée.

Cet incendie est l'un des plus meurtriers à Paris depuis la Libération. Vingt-quatre personnes, également d'origine étrangère, avaient trouvé la mort le 15 avril 2005 dans l'incendie de l'hôtel Paris-Opéra près des Galeries Lafayette. Le 6 février 1973, 20 personnes, dont 16 enfants, avaient été tuées dans l'incendie du collège Pailleron.

Quelque 130 personnes, dont une centaine d'enfants, originaires du Mali, du Sénégal, de la Côte-d'Ivoire ou de Gambie, logeaient dans cet immeuble de sept étages des années 20, selon des sources policières.

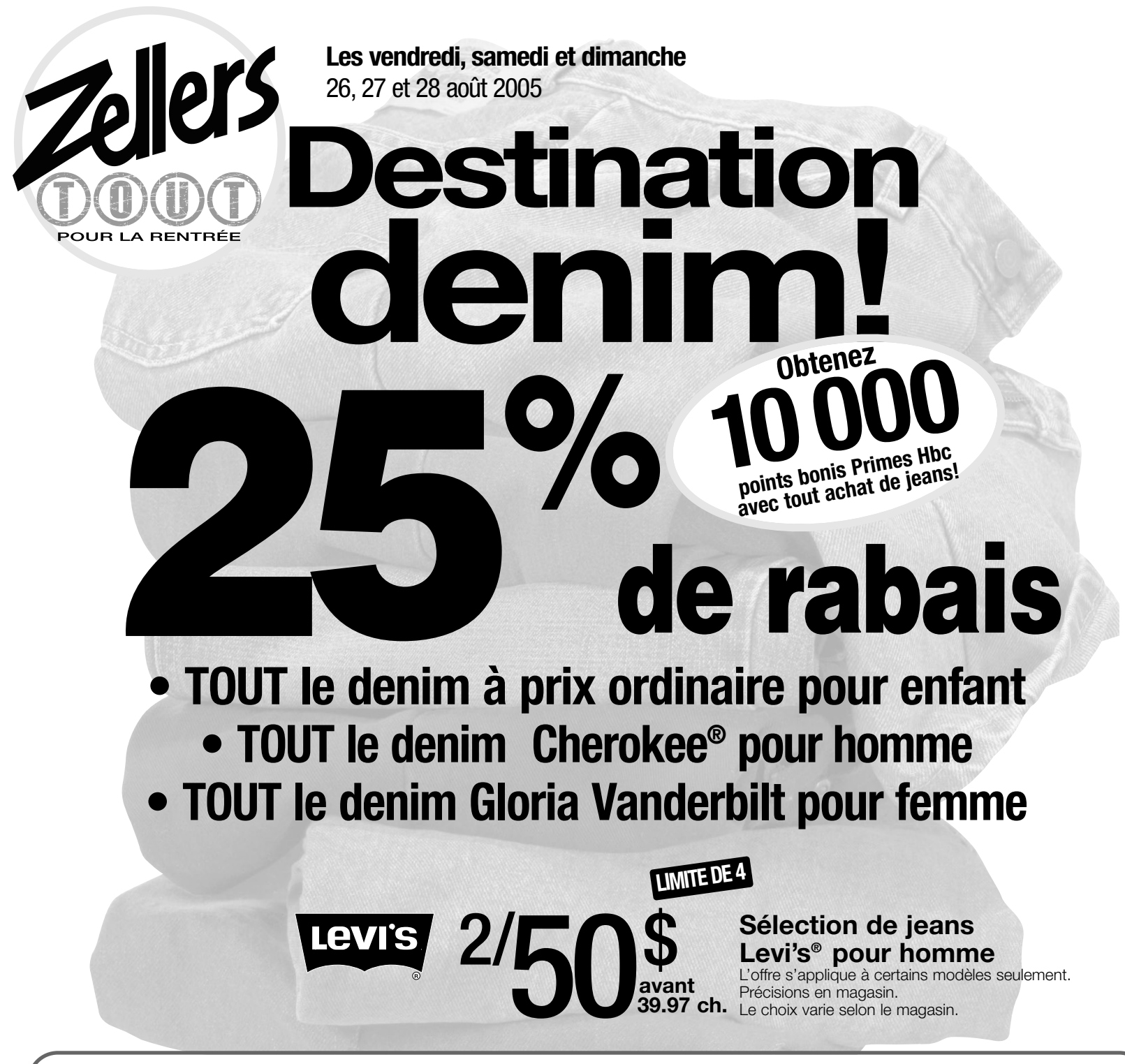
Ces familles avaient été envoyées dans cet immeuble, dont le dernier étage était muré, par des organisations caritatives et était géré par la société privée France Europe Habitat, a-t-on ajouté de même source.

Selon deux témoignages recueillis par l'AFP, l'immeuble était particulièrement vétuste. « Il y avait des rats et des souris », a indiqué un habitant tandis qu'une voisine a assuré que « les escaliers de bois de l'immeuble bougeaient ».

L'alerte a été donnée à Oh17 (10h17 GMT), selon les pompiers.

Le feu particulièrement violent a embrasé la cage d'escalier entre le troisième et le sixième étage, ravageant ces trois étages et provoquant des scènes de panique, selon des témoins interrogés par l'AFP.

Mohammed Sissé, arrivé sur les lieux à 1h30 (11h30 GMT), a raconté avoir vu des flammes, notamment entre le troisième et le cinquième étage. « Je suis venu pour avoir des nouvelles des mes cousins, un couple et deux enfants qui habitaient au quatrième étage. Nous ne les avons pas vus sortir, nous sommes très inquiets », a-t-il dit.



Rabais sur les essentiels pour la rentrée!

40% de rabais sur ensemble rallonge et barre d'alimentation
Avant 12,97… **7,77**

40% de rabais sur TOUS les sacs à dos Eddie Bauer®, Sportek®, Cherokee® et Request®

50% de rabais sur les reliures
2,5 cm (1 po). Avant 1,87… **93¢** 3,8 cm (1,5 po). Avant 2,47… **1,23**
5 cm (2 po). Avant 2,97… **1,47**

49¢ Produits Paper Plus®
• 24 crayons à encre lavable
• 24 crayons à mine HB
• 12 stylos à bille
Avant 99 ¢

3/99¢ Paquet de 150 feuilles mobiles Paper Plus®
Avant 99 ¢ ch.

74¢ Crayons de couleur Paper Plus®
Avant 1,49

3 47 Trousses d'écriture Paper Plus® de 38 ou 50 pièces
Avant 4,97

30% de rabais sur TOUS les aspirateurs à prix ordinaire

20% de rabais sur TOUS les meubles à assembler à prix ordinaire

50% de rabais sur les meubles à assembler de fin de série

Rabais ADDITIONNEL de 50% *
• Vêtements pour homme, femme et enfant
• Vêtements de nuit pour femme et enfant
• Chaussures pour homme, femme et enfant
• Basiques pour homme, femme et enfant, y compris sous-vêtements et chaussettes
• Portefeuilles, chapeaux et sacs à main printemps-été
Sur les modèles à prix déjà réduit!
*Le rabais ne peut être combiné à une aucune autre offre.

50% de rabais sur les chinos Cherokee® et les pantalons Carroll Reed en sergé et en denim à poche en L pour femme
Avant 29,97… **14,97**

25% de rabais sur TOUS les vêtements de nuit et accessoires à prix ordinaire pour enfant

Prix en vigueur les vendredi, samedi et dimanche 26, 27 et 28 août 2005. Le choix varie selon le magasin. Tant qu'il y en aura. Désolés, aucun bon d'achat différé.

Hbc

3339507A

EN BREF

Deux Américains disparus

Malgré des recherches dans la région de Montréal, les policiers sont toujours sans nouvelles de deux Américains disparus alors qu'ils étaient en visite dans la métropole. Steve Wright, 20 ans, de Santa Rosa, en Californie, et Mark Kraynak, 23 ans, de Pittsbury, en Pennsylvanie, ont été vus pour la dernière fois vers 3 h lundi, au moment où ils ont quitté ensemble le bar Vatican, rue Crescent, au centre-ville de Montréal. Ils auraient alors confié à un ami avoir l'intention de se rendre en taxi dans un bar *after hour* de Laval. Depuis, les deux copains qui passaient quelques jours de vacances à Montréal manquent à l'appel. Toute information peut être transmise à la ligne Info-Crime, à (514) 393-1133.

30 secondes d'horreur

La police a tiré pendant plus de 30 secondes sur le jeune Brésilien qu'elle avait pris par erreur pour un kamikaze porteur d'explosifs, le 22 juillet dernier, dans le métro à Londres, rapportait hier le quotidien londonien *Guardian*, en citant le témoignage d'une journaliste indépendante qui se trouvait sur les lieux. « Les tirs étaient espacés régulièrement d'environ trois secondes pour les cinq premiers, puis il y a eu un intervalle un peu plus long, puis les tirs ont été à nouveau espacés régulièrement », a déclaré la journaliste londonienne Sue Thomason, à une commission indépendante qui enquête sur les circonstances de la mort de Jean Charles de Menezes. AFP

Fini, la prime de danger en prison

Environ le tiers des employés du Service correctionnel du Canada, qui travaillent auprès des détenus dans les pénitenciers fédéraux partout au pays, ont vu leur chèque de paie réduit depuis le 10 août à la suite de la décision du gouvernement fédéral de ne plus leur verser la « prime de danger ». Cette décision toucherait 2000 des 6000 employés travaillant dans les pénitenciers et les maisons de transition du pays. Elle les priverait de sommes annuelles de 600 à 2000 $, selon que les employés travaillent dans des institutions à sécurité minimale (Institut Leclerc), moyenne (Cowansville) ou maximale (Donnacona). PC

Menace aviaire

Les experts vétérinaires de l'UE ont estimé hier que les risques d'extension aux pays de l'Union de l'épidémie de grippe aviaire apparue en Russie étaient un motif de « préoccupation grave », et la Commission européenne a appelé les Vingt-Cinq à renforcer leur surveillance. La Commission a promis des fonds supplémentaires pour détecter la propagation éventuelle de la maladie et convoqué une réunion spéciale qui se tiendra dans quelques semaines pour coordonner les efforts de surveillance. - *AP*

Le virus du Nil dans l'oeil

Le premier cas recensé d'humain ayant contracté le virus du Nil occidental par la conjonctive, la muqueuse transparente qui recouvre la partie postérieure des paupières, aurait été observé en Alberta. Un agent de contrôle des animaux, a été infecté en 2003 lorsque du liquide provenant du cerveau d'une corneille noire a giclé dans son visage et jusque dans ses yeux. Le contact est survenu alors qu'il tuait l'oiseau infecté en le frappant contre une clôture. - *PC*

Les Québécois prêts à recycler plus, selon un sondage

Ils surestiment toutefois beaucoup leur propre performance en matière de bac vert

CHARLES CÔTÉ

Les Québécois se préoccupent de leurs ordures : c'est un enjeu environnemental plus important pour eux que le protocole de Kyoto ou la gestion des forêts et il sont prêts à recycler plus, d'après un sondage réalisé pour le compte de l'industrie de la gestion des déchets.

Cependant, selon ce même sondage, les Québécois surestiment beaucoup leur propre performance en matière de bac vert.

En moyenne, ils croient qu'ils recyclent 60 % de leurs propres déchets. Ils pensent que dans l'ensemble, la population québécoise met 33 % de ses rebuts dans le bac de recyclage plutôt que dans la poubelle. Mais en réalité, le taux de recyclage au Québec est de 17 %.

Pierre Lachance, du Conseil des entreprises de services environnementaux, qui a commandé ce sondage, croit savoir pourquoi la perception est si éloignée de la réalité. « Dans l'industrie, on mesure tout au poids, dit-il, alors que le citoyen voit surtout le volume des déchets qu'il met au recyclage. Il voit que son bac de recyclage déborde tout le temps. »

Pour l'industrie, cela montre que les bacs de recyclage sont trop petits. Les villes reconnaissent d'ailleurs ce fait. Laval et Montréal évaluent actuellement plusieurs modèles de bacs roulants quatre fois plus volumineux que les bacs actuels. « Nous constatons que nos petits bacs de 64 litres ont atteint leur limite », affirme André Giroux, responsable de ce dossier à la Ville de Laval.

Le sondage très détaillé montre aussi que 92 % des gens sont prêts à consacrer plus de temps au recyclage. Mais une fois mis au courant des chiffres, ils se découragent. Neuf sur 10 estiment « mauvaises » les chances d'atteindre les objectifs de la politique québécoise, qui vise un taux de recyclage de 65 % d'ici 2008.

À cet égard, l'industrie de la collecte et du traitement des déchets est beaucoup plus optimiste, affirme M. Lachance. « Nous, on dit que c'est faisable, mais il faut y mettre les moyens, dit-il. Il y a des coûts additionnels et il faut l'admettre. »

En général, les répondants au sondage ont surestimé la facture de la collecte des ordures et des bacs verts. Presque les deux tiers ont dit croire que la facture annuelle dépassait 200 $ par ménage, alors qu'un sur quatre a répondu correctement, soit entre 100 $ et 200 $.

M. Giroux confirme qu'à Laval la facture annuelle est de 115 $ par ménage. Cela inclut les ordures, le recyclage et les autres services comme les centres de compostage.

Ce sondage aidera sans doute les entreprises à convaincre les villes d'ouvrir leurs goussets.

Mais il contient aussi une information qui fera plaisir aux éboueurs : 94 % des citoyens ont une bonne opinion d'eux. Une cote que pourrait leur envier politiciens, avocats... et journalistes.

Le sondage a été réalisé par la firme Léger et Léger auprès de 1034 personnes entre les 25 et 30 mai 2005. Sa marge d'erreur maximale est de 3 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

PRÉOCCUPÉS PAR LEURS POUBELLES

Quel est le problème environnemental qui vous préoccupe le plus ?

Réponses (aux choix offerts) :

> **28 %** La gestion des matières résiduelles domestiques ;
> **24 %** La diminution des gaz à effet de serre et le protocole de Kyoto ;
> **19 %** La gestion des matières résiduelles dangereuses ;
> **15 %** Les coupes de bois et la gestion des forêts ;
> **7 %** La pollution agricole (méga-élevages, monoculture et biodiversité) ;
> **7 %** Le développement durable.

Source : *Léger Marketing, mai 2005*

Tout est illimité pendant 6 mois.

> Appels locaux
> Messages textes
> Messages images

À l'activation d'un forfait à partir de 25 $ par mois

Découvrez notre vaste sélection d'appareils, dont :



fido

Composez le **1 888 945-FIDO** (3436) ou achetez sur **fido.ca**

L'offre d'appels locaux et de messages textes, images et vidéo illimités pendant six mois prend fin le 1er novembre 2005 et s'adresse aux nouveaux clients qui font activer un forfait mensuel de temps d'antenne de 25 $ ou plus avec Entente Fido®. Elle permet l'envoi et la réception illimités, pendant six mois, de ce qui suit : (i) messages textes d'un mobile au Canada vers un autre mobile au Canada ou aux États-Unis ; (ii) appels locaux au sein de la zone de couverture numérique Fido, à l'exception du réseau élargi ; (iii) messages images et vidéo d'un mobile au Canada à un autre mobile au Canada. Sous réserve de la politique d'utilisation équitable de Fido. Appareil compatible MMS requis. Les taxes, les frais d'interurbain et d'itinérance, les frais mensuels du service d'urgence 911 (50 ¢) et d'accès au réseau (6,95 $) ainsi que les autres frais applicables sont en sus. Certaines conditions s'appliquent. Fido est une marque déposée de Fido Solutions Inc.

LES MAGASINS

- 1004, rue Sainte-Catherine Ouest
- Carrefour Angrignon
- Carrefour Laval
- Centre Laval
- Centre Rockland
- Place Versailles
- Place Rosemère
- Centre Fairview Pointe-Claire
- Carrefour du Nord, Saint-Jérôme
- Mail Champlain
- Les Promenades St-Bruno
- Les Galeries d'Anjou
- Centre Eaton
- Galeries Rive Nord
- Place Vertu

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Montréal :

La Cabine Téléphonique, Foxcom, Cellmax, Fidel Communication, Action-Page, Kiosque Place Longueuil, Positive Électronique, Future Shop, teleplus, Celtel Mobilité, Monde Digital, Airflex, B Mobile, Best Buy, Zone Mobile

3335698A

3335743

ACTUALITÉS



PHOTO AP, THE PALM BEACH POST

Todd Goldsberry, qui venait de descendre de son voilier, amarré dans une marina de Palm Beach, a dû s'agripper hier à un pilier du quai, secoué par les vagues provoquées par l'arrivée de la tempête *Katrina*.

Katrina fait deux morts dès son arrivée en Floride

ASSOCIATED PRESS

FORT LAUDERDALE, Floride – Des vagues de près de cinq mètres, des arbres arrachés et des rues envahies par le sable et la pluie : l'ouragan *Katrina* a débarqué au sud de Fort Lauderdale sur les côtes densément peuplées du sud-est de la Floride, faisant deux morts, ont annoncé hier les météorologues du Centre national des ouragans de Miami.

Des arbres arrachés par l'ouragan ont tué deux hommes à Fort Lauderdale, ont déclaré les autorités. Le premier était garé dans sa voiture, et le second marchait dans la rue.

Avec des vents soutenus de 80 à 129 km/h et des pointes à 148 km/h, la tempête tropicale *Katrina* est devenue hier un ouragan de faible intensité (catégorie 1 sur 5), arrachant branches d'arbre et panneaux de signalisation, déversant des pluies horizontales et soufflant du sable dans les rues des villes de la région.

Environ 5,9 millions de Floridiens se trouvent sur la trajectoire présumée de *Katrina*, et 412 000 foyers sont déjà privés d'électricité, a annoncé la compagnie d'électricité Florida Power & Light.

Katrina est le deuxième ouragan à débarquer en Floride cette année, après *Dennis* en juillet.

Selon le Centre national des ouragans, il s'agit plus qu'autre chose d'un épisode pluvieux dont le risque principal est le déclenchement d'inondations. Les ouragans de catégorie 1 soufflent des vents ne dépassant pas les 153 km/h, et les dégâts qu'il provoquent aux bâtiments sécurisés sont généralement minimes.

la Baie encore plus

Le samedi 27 août, de 8 h à 11 h seulement

10x vos points Primes Hbc

avec presque tous vos achats à la Baie

Applicable à tous vos achats admissibles au programme Primes Hbc. Cette offre ne peut être combinée avec aucune autre offre de points Primes Hbc. Précisions en magasin.

Faites vite... tout s'envole!

50 % de rabais additionnel
- tenues mode et jean, y compris les tenues griffées, à prix de liquidation pour elle et lui. Exceptions : mode I.N.C et Alfani pour elle.
- sandales et chaussures estivales à prix de liquidation pour tous
- tenues mode à prix de liquidation pour enfant
- literie, verrerie, verres à pied et ustensiles de table à prix de liquidation
- bagages, sacs à main et accessoires à prix de liquidation
- tenues de nuit, sous-vêtements et chaussettes à prix de liquidation pour homme et enfant
- collants et chaussettes à prix de liquidation pour elle

Sur nos derniers prix étiquetés.

40 % de rabais additionnel
- lingerie de jour, tenues de nuit, peignoirs, soutiens-gorge mode et slips à prix de liquidation pour elle
- montres et bijoux à prix de liquidation

Sur nos derniers prix étiquetés.

60 % de rabais
MANTLES^MC et ATHENA : literie

40 % à 50 % de rabais
mode griffée estivale pour elle et lui

Du vendredi 26 au dimanche 28 août

femme

45 % de rabais
WONDERBRA et WARNER'S : culottes et soutiens-gorge en boîte

accessoires et chaussures

prix ciseaux
5999
SOLOS : chaussures habillées pour elle
Ord. 69,99 $.

30 % de rabais
FLORSHEIM, NUNN BUSH, BOSTONIAN et autres : chaussures habillées pour lui

25 % de rabais
OBUS FORME : havresacs
Ord. 24,97 $ à 29,97 $.
Solde 18,73 $ à 22,48 $

enfant

25 % de rabais
mode à prix ordinaire pour bébé et enfant

15 % de rabais
sièges d'appoint, balançoires, chaises hautes, layette, etc.

foyer

65 % de rabais
ROYAL ALBERT : vaisselle Val D'Or

prix ciseaux
25 % de rabais
GLUCKSTEINHOME : verres à pied

prix ciseaux
15 % de rabais
GLUCKSTEINHOME, MANTLES^MC, HOUSE&HOME^MC et autres : oreillers, couettes et protège-matelas

offre spéciale de la direction
398 $
ROPER : cuisinière
N° RME3230.

achat-choc
996
QUATTRO® LUXE : serviettes en coton égyptien
Prix de comparaison 16,99 $
3499 ch.
JONES NEW YORK : pantalons en sergé ou jeans pour elle
Prix de comparaison 89 $
5999
LIZ CLAIBORNE : chemise ou jean à 5 poches pour elle
Prix de comparaison 85 $
50 % de rabais
NAPIER : bijoux mode
Prix étiquetés.

Durant 3 jours! | Achetez n'importe quel jean et obtenez 10 000 points bonis Primes Hbc

nouveau
Tenues jean griffées Code Bleu. Coupe parfaite, seulement à la Baie! Coupe. Style. Mode. Impeccable.

À votre taille... garanti! Si dans les 30 jours suivant l'achat de votre jean, celui-ci ne fait pas partie de vos favoris, nous vous rembourserons intégralement.

solde 3999
Après solde 49,99 $.
10 $ de rabais
jeans CODE BLEU pour elle et lui

ESTÉE LAUDER
Prime de 7 pièces à l'achat de 29,50 $ ou plus de produits Estée Lauder.
Offre en vigueur jusqu'au dimanche 4 septembre (là où la loi le permet). Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

Le choix varie selon le magasin. Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : articles « Bon prix la Baie tous les jours », « Nouvellement réduit », « Achat-choc », « Offre spéciale de la direction », Home Studio, Liz Claiborne Home, Vera Wang, GlucksteinHome, Mantles Home et ceux des rayons concédés. Les mentions « ACHAT-CHOC » et « Offre spéciale de la direction » indiquent que nous avons trouvé une aubaine incroyable dont nous voulons vous faire profiter. Si nous indiquons un PRIX DE COMPARAISON, il s'agit du prix qu'un autre détaillant canadien a établi pour un article de qualité identique ou comparable. Notez que pour les articles « Achat-choc », « Offre spéciale de la direction » et ceux de l'Entrepôt du style en magasin, les quantités sont limitées, le choix varie selon le magasin et aucuns bons d'achat différé ni articles de substitution ne sont offerts. La mention « PRIX CISEAUX » signifie que le bas prix au quotidien existant est temporairement réduit. Précisions en magasin.

3337298A

Découvrez la différence **Berlitz** dès maintenant!

Une méthode éprouvée
Des petits groupes
Des instructeurs expérimentés
Une différence inimitable: BerlitzEnglish

699 $*
DEUX FOIS PAR SEMAINE
SIX SEMAINES

3338765

Berlitz®
Pour plus de renseignement, visitez berlitz.ca

Appelez Berlitz aujourd'hui!
1-866-294-9281
Montréal • St-Laurent • Laval • Brossard

3338374

*Le prix est basé sur des petits groupes de 3 à 4 personnes. Taxes et matériel en sus. Toutes les principales cartes de crédit sont acceptées.

GRAND SOLDE D'OUVERTURE

pendant notre vente d'ouverture NOUS VOUS OFFRONS DES RABAIS DE 20%

À 80% SUR TOUT EN TOUT TEMPS!

Pleinair ENTREPÔT

Les meilleures marques au meilleur prix!

• ASOLO • CRAFT • LOWE ALPINE • LOWA • • MARMOT • MERRELL • MOUNTAIN HARDWEAR • • MOUNTAINSMITH • NIKE • NORTH FACE • • PATAGONIA • PEARL IZUMI • VAUDE • ETC •

COUREZ LA CHANCE DE GAGNER VOTRE ACHAT!

›››› NOUVEAU MAGASIN DE BROSSARD ‹‹‹‹
6678, Taschereau • Brossard (voisin du Mail Champlain)
450-672-3217

3339440

Résultats

TVA, le réseau des tirages

LOTO 6/49 — Tirage du 2005-08-24

03 22 25 32 36 41 — Complémentaire : 09

	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	3 640 169,00 $
5/6+	4	65 003,00 $
5/6	85	2 526,90 $
4/6	5 209	78,10 $
3/6	102 788	10,00 $
2/6+	90 476	5,00 $

Ventes totales : 12 770 656 $
Prochain gros lot (appr.) : 8 000 000 $

Québec 49 — Tirage du 2005-08-24

11 15 17 30 38 45 — Complémentaire : 44

	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	1 000 000,00 $
5/6+	0	50 000,00 $
5/6	7	500,00 $
4/6	790	50,00 $
3/6	15 770	5,00 $

Ventes totales : 482 298,00 $

DOUBLE JEU 49* — Tirage du 2005-08-24

*Seules les sélections participant au Lotto 6/49 et au Québec 49 sur le même billet sont admissibles à la promotion.

	GAGNANTS	LOTS
04 11 14 46	42	1 190,40 $
07 09 36 38	44	568,20 $
20 26 40 43	41	609,70 $

Double Gagnant — Tirage du 2005-08-25 : 05 08 22 71 — Compl. 15

La Quotidienne — Tirage du 2005-08-25 : 3 491 4 9729

Extra — Tirage du 2005-08-24 : NUMÉRO 792720

Extra — Tirage du 2005-08-25 : NUMÉRO 426541

Banco — Tirage du 2005-08-25

01 13 14 17 18 20 24 25 37 41
42 44 46 52 57 60 61 64 67 69

Lotto Super 7 — PROCHAIN GROS LOT CE SOIR : 10 000 000 $

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets.
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Le SCRS n'a pas bloqué le retour d'Arar, se défend le numéro deux de l'agence

LAURA-JULIE PERREAULT

OTTAWA – Criblé de questions hier à la commission d'enquête sur l'affaire Arar, le numéro deux du Service canadien du renseignement de sécurité a nié toutes les allégations selon lesquelles l'agence d'espionnage aurait tenté de bloquer le retour de Maher Arar au Canada pendant qu'il croupissait dans une prison syrienne.

« Ça n'a jamais été la position du SCRS de s'opposer au retour de M. Arar », a martelé à maintes reprises Jack Hooper au cours de son témoignage, qui a duré plus de six heures. M. Hooper, qui a été nommé récemment directeur adjoint du SCRS, travaille pour l'agence d'espionnage canadienne depuis sa création en 1984.

Il a été appelé à témoigner moins de 24 heures après que Jim Gould, haut fonctionnaire des Affaires étrangères, eut dit au juge Dennis O'Connor qu'il soupçonnait le SCRS d'être intervenu pour freiner le rapatriement de M. Arar en 2002 et 2003.

Hier, M. Hooper a reconnu que Jim Gould n'a pas été le seul à penser de la sorte. Plusieurs autres acteurs gouvernementaux canadiens et syriens ont cru que le SCRS préférait voir Maher Arar derrière les barreaux en Syrie plutôt que dans sa famille à Ottawa.

Mais il dit que cette perception était erronée. Maher Arar n'a jamais été la cible d'une enquête du SCRS sur les activités terroristes en sol canadien et ne présentait donc aucun intérêt particulier pour l'organisation de renseignements, a-t-il expliqué. « Mais la rumeur est parfois plus forte que les faits », a-t-il ajouté, en tentant d'élucider comment un faux message s'est répandu comme une traînée de poudre parmi les autorités canadiennes et syriennes.

Perplexité chez les avocats

Les explications du cadre du SCRS, qui est resté placide pendant toute la durée de son interrogatoire, ont laissé perplexes le procureur principal de la commission, Paul Cavalluzzo, et l'avocat de Maher Arar, Lorne Waldman.

« Il est difficile de comprendre comment à la fois des députés, des diplomates, des employés des Affaires étrangères du Canada et des agents des services de renseignements syriens ont tous fait la même interprétation de la position du SCRS. Comment cet organisme a-t-il pu donner la même mauvaise information à tous ces gens ? » demandait M. Waldman à la fin de la journée d'audiences.

« C'est encore plus difficile de croire au témoignage de Jack Hooper quand il n'existe aucun document dans lequel le SCRS recommande noir sur blanc le retour de Maher Arar au Canada », a souligné l'avocat.

Paul Cavalluzzo a lui aussi soulevé ce dernier point pendant son interrogatoire. « Dans vos communications avec le solliciteur général (Wayne Easter), jamais le SCRS n'a donné des arguments positifs pour le retour de Maher Arar », a avancé l'avocat.

Dans ses interventions auprès du ministre responsable des questions de sécurité, le SCRS prévenait plutôt le ministre des problèmes politiques, notamment face aux États-Unis, que causerait le retour de M. Arar au pays.

Le SCRS rappelait aussi la mésaventure du Canada, qui s'est battu pour la libération du Canadien d'origine pakistanaise Ahmad Khadr, devenu quelques années plus tard l'un des bras droits d'Oussama ben Laden.

À l'instar du reste des audiences publiques hier, plusieurs questions des avocats sont restées sans réponse. Au nom de la sécurité nationale, maints sujets ne peuvent être abordés en public. Pour cette raison, M. Hooper complétera aujourd'hui son témoignage à huis clos, en l'absence des avocats de Maher Arar. La semaine prochaine, deux autres témoins seront entendus avant la fin des audiences publiques.

L'affaire Arar en bref

Le 20 septembre 2003, Maher Arar, citoyen canadien d'origine syrienne, est arrêté à l'aéroport JFK, à New York, alors qu'il est en route pour Ottawa. L'ingénieur dans la jeune trentaine est alors détenu et interrogé par les autorités américaines. Deux semaines plus tard, il est transféré en Syrie où il est détenu pendant un an. À son retour, en novembre 2003, il raconte qu'il a été torturé et que les autorités syriennes l'ont obligé à avouer faussement qu'il appartenait à Al-Qaeda. En 2004, il a exigé la mise sur pied d'une enquête publique au Canada pour comprendre le rôle de son pays d'adoption dans cette extradition illégale. La même année, il a aussi entamé des poursuites judiciaires contre les autorités américaines.

Cet automne, remplissez vos sacs de produits de valeur.

Que ce soit pour la rentrée des classes ou le bureau, profitez de toute la puissance et de toute la performance voulues à moindre prix. Cet automne, vos besoins en informatique seront comblés grâce à l'un ou l'autre de ces PC de bureau ThinkCentre ou blocs-notes ThinkPad fondés sur les processeurs d'Intel[MD] – voilà un choix sensé.

intel inside centrino™ MOBILE TECHNOLOGY

PC de bureau ThinkCentre[MD] A50 (28F)

- Processeur Pentium[MD] 4 d'Intel avec Technologie HT à 3 GHz
- Windows[MD] XP Édition familiale[1]
- Mémoire DDR SDRAM de 256 Mo[2]
- Disque dur de 40 Go (7 200 tr/min[3])
- Ethernet intégré
- Unité de disquettes
- Garantie limitée de un an[4]



Comprend une unité combinée CD-RW/DVD-ROM, un disque dur additionnel de 80 Go, une mémoire additionnelle de 256 Mo et un écran TFT de 17 po.

899 $ Aucuns frais de livraison

Trouvez rapidement ce système sur le Web ou commandez par téléphone avec le code de navigation DTVALUE.

Bloc-notes ThinkPad[MD] R50e (28F)

- Technologie Mobile[5] Centrino[MC] d'Intel
  - Processeur Pentium – M 725 d'Intel à 1,60 GHz
  - Connexion réseau Intel PRO/Wireless 802.11b/g[6]
- Windows XP Édition familiale
- Mémoire DDR SDRAM de 256 Mo
- Disque dur de 40 Go
- Écran XGA TFT de 14 po
- Ethernet et modem intégrés
- Unité combinée CD-RW/DVD-ROM
- Garantie limitée de un an



Comprend une mallette extensible pour ThinkPad.

899 $ Aucuns frais de livraison

Trouvez rapidement ce système sur le Web ou commandez par téléphone avec le code de navigation TPVALUE.

Accessoires pour ThinkPad :

• Souris optique USB de voyage	35 $	• Clé à mémoire de 512 Mo	103 $
• Verrou de sécurité pour bloc-notes	36 $	• Clavier USB de voyage avec dispositif UltraNav	120 $
• Adaptateur c. a. pour R50/T40	54 $	• Duplicateur de ports II pour ThinkPad	164 $
• Mallette extensible	70 $	• Batterie au ion-lithium à 6 cellules pour ThinkPad	183 $

À l'achat d'un bloc-notes ThinkPad de valeur

Pour connaître les autres options offertes et personnaliser votre bloc-notes R50e**, appelez-nous ou entrez le code de navigation** TPVALUE **sur le Web.**

ThinkPad® recommande Windows® XP Professionnel pour les entreprises

EN EXCLUSIVITÉ SUR LES BLOCS-NOTES THINKPAD



La meilleure protection des données pour le sans-fil[9]. En exclusivité sur les blocs-notes ThinkPad. Certains blocs-notes ThinkPad sont dotés de la technologie mobile Centrino d'Intel permettant aux utilisateurs de bénéficier de la liberté accrue que procure le sans-fil. De plus, leur travail est protégé grâce à une couche supplémentaire de protection des données – une protection de type chambre forte combinant une puce de sécurité intégrée avec un logiciel de chiffrement des données. Pour plus d'information allez à thinkpad.com/security/ca/fr

Une de nos nombreuses innovations exclusives.

Blocs-notes ThinkPad. Quantités limitées – modèles offerts jusqu'à épuisement des stocks.



OFFRE SPÉCIALE EXCEPTIONNELLE

Ajoutez les éléments suivants pour seulement 99 $:

- Mallette extensible pour ThinkPad
- Mémoire additionnelle de 512 Mo
- Verrou de sécurité
- Adaptateur c.a. additionnel
- Batterie au ion-lithium additionnelle
- Souris optique de voyage

DE PLUS, ne payez aucuns frais de livraison.

OFFRE SPÉCIALE EXCEPTIONNELLE

Ajoutez une mallette extensible pour ThinkPad, une mémoire additionnelle de 512 Mo, un adaptateur c. a. additionnel, une souris optique et un verrou de sécurité pour seulement 99 $ en commandant un des blocs-notes ThinkPad annoncés, et ne payez aucuns frais de livraison.

Bloc-notes ThinkPad R51(QNF)

- Technologie Mobile Centrino d'Intel
  - Processeur Pentium – M 725 d'Intel à 1,60 GHz
  - Connexion réseau Intel PRO/Wireless 802.11b/g
- Windows XP Professionnel
- Mémoire DDR SDRAM de 512 Mo
- Disque dur de 40 Go
- Écran XGA TFT de 15 po
- Gigabit Ethernet et modem intégré
- Unité combinée CD-RW/DVD-ROM
- Système de protection active
- Sous-système de sécurité intégré 2.0[7]
- Garantie limitée de un an
- Épaisseur de 3,81 cm[8]

1 349 $

Trouvez rapidement ce système sur le Web ou commandez par téléphone avec le code de navigation 5WTF219.

Bloc-notes ThinkPad R51 (QPF)

- Technologie Mobile Centrino d'Intel
  - Processeur Pentium – M 735 d'Intel à 1,70 GHz
  - Connexion réseau Intel PRO/Wireless 802.11b/g
- Windows XP Professionnel
- Mémoire DDR SDRAM de 512 Mo
- Disque dur de 60 Go
- Écran XGA TFT de 15 po
- Gigabit Ethernet et modem intégré
- Unité combinée CD-RW/DVD-ROM
- Système de protection active
- Sous-système de sécurité intégré 2.0
- Garantie limitée de un an
- Épaisseur de 3,81 cm

1 549 $

Trouvez rapidement ce système sur le Web ou commandez par téléphone avec le code de navigation 5WTF220.

Bloc-notes ThinkPad R51 (QQF)

- Technologie Mobile Centrino d'Intel
  - Processeur Pentium – M 745 d'Intel à 1,80 GHz
  - Connexion réseau Intel PRO/Wireless 802.11b/g
- Windows XP Professionnel
- Mémoire DDR SDRAM de 512 Mo
- Disque dur de 80 Go
- Écran SXGA+ TFT IPS Flexview de 15 po
- Gigabit Ethernet et modem intégré
- Unité combinée CD-RW/DVD-ROM
- Système de protection active
- Sous-système de sécurité intégré 2.0
- Garantie limitée de un an
- Épaisseur de 3,81 cm

1 749 $

Trouvez rapidement ce système sur le Web ou commandez par téléphone avec le code de navigation 5WTF221.

VASTE SÉLECTION DE PRODUITS EN LIGNE

Peu importe ce que vous faites, il y a un bloc-notes ThinkPad ou un PC de bureau ThinkCentre pour répondre à tous vos besoins. Allez à thinkpad.com/ca/fr pour trouver le produit qui vous convient le mieux.

AVANTAGE PRIX

Si vous achetez un système admissible et que vous trouvez un produit équivalent offert par un de nos concurrents désignés à un prix inférieur au prix affiché dans la présente annonce, et ce, dans un délai de 14 jours suivant la date d'achat, nous vous rembourserons la différence[10]. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez thinkpad.com/avantageprix/ca

3338789A

1 866 528-6353 | thinkpad.com/ca/fr

ThinkPad et ThinkCentre sont des produits de Lenovo.

ThinkCentre[MD] | ThinkPad[MD]

3338790

Disponibilité : Toutes les offres dépendent de la disponibilité des stocks. Lenovo se réserve le droit de modifier les offres de produits et les spécifications en tout temps et sans préavis. Lenovo ne se tient aucunement responsable des erreurs typographiques ou photographiques. Tous les prix et toutes les spécifications et offres promotionnelles peuvent être erronés, annulés ou modifiés en tout temps et sans préavis. Aucune promotion ne peut être combinée avec aucune autre offre ou réduction sur quantité à laquelle vous avez droit. Lenovo se réserve le droit de limiter les quantités à cinq (5) systèmes par client. Tous les chèques doivent faire l'objet d'une approbation de crédit. **Prix :** Taxes en sus. Les prix offerts par les revendeurs peuvent varier. Les frais de transport et de manutention seront facturés en sus, à moins d'indication contraire, et ils ne sont pas remboursables. **Frais de transport :** 4,95 $ pour les accessoires de moins de 75 $; 9,95 $ pour les accessoires dont le prix varie entre 75 $ et 500 $; 14,95 $ pour les accessoires dont le prix varie entre 500 $ et 1 000 $, les imprimantes, les scanneurs, les écrans et les projecteurs; 59,95 $ pour les accessoires de plus de 1 000 $; 59,95 $ pour tous les systèmes sans écran; les accessoires (à l'exception des imprimantes, des scanneurs, des écrans et des projecteurs) seront expédiés avec votre système sans frais supplémentaires. **Garantie :** Certaines conditions peuvent s'appliquer pour que vous puissiez bénéficier des garanties. Une copie de la garantie et des modalités Lenovo est incluse avec chaque achat. Pour obtenir une copie de ce contrat, appelez au 1 800 565-3344. **Notes de bas de page : 1. Logiciel inclus :** Il est possible qu'il diffère de la version vendue au détail (le cas échéant) et qu'il ne comprenne ni le guide d'utilisation ni toutes les fonctionnalités logicielles. Les contrats de licence peuvent s'appliquer. **2. Mémoire :** Pour les PC sans carte vidéo distincte, la mémoire soutient à la fois le système et le traitement vidéo. Selon le mode vidéo utilisé, la mémoire système disponible peut atteindre 64 Mo de moins que celle indiquée. **3. Disque dur :** 1 Go = 1 milliard d'octets. La capacité réelle est moindre; jusqu'à 4 Go sont utilisés en guise de partition. **4. Garantie limitée :** Le soutien non couvert par la garantie entraînera des frais supplémentaires. **5. Processeurs mobiles :** La gestion de la consommation d'énergie réduit la vitesse du processeur avec une alimentation par batterie. **6. Sans fil :** Selon les normes IEEE 802.11a, 802.11b et 802.11g respectivement. Un adaptateur avec la norme 11a/b, 11b/g ou 11a/b/g peut utiliser respectivement l'un ou l'autre des formats indiqués; la connexion réelle sera fonction du point d'accès auquel elle est reliée. **7. Sous-système de sécurité intégré :** Exige le téléchargement du logiciel. **8. Épaisseur :** Peut varier à différents emplacements du système. **9. Sécurité du réseau sans fil :** Les modèles de blocs-notes ThinkPad R50 dotés de la fonctionnalité sans fil et du sous-système de sécurité intégré sont les blocs-notes les plus sécuritaires offerts sur le marché (outre les modèles ThinkPad et ThinkCentre dotés du lecteur d'empreintes digitales intégré). Aucun autre fabricant n'offre en standard un niveau de sécurité plus élevé. **10. Avantage Prix :** Pour obtenir la liste complète des modalités, allez à www.thinkpad.com/ca/fr. **Marques de commerce :** Les marques de commerce suivantes appartiennent à Lenovo : ThinkPad, ThinkCentre et Rescue and Recovery. IBM et le logo IBM sont des marques déposées d'IBM, utilisées sous licence par IBM Canada Ltée. Microsoft et Windows sont des marques déposées de Microsoft Corporation. Intel, le logo Intel, Intel Inside, le logo Intel Inside, Intel Centrino, le logo Intel Centrino, Celeron, Intel Xeon, Intel SpeedStep, Itanium et Pentium sont des marques de commerce ou des marques déposées d'Intel Corporation ou de ses filiales aux États-Unis et dans d'autres pays. Les autres noms d'entreprises, de produits et de services peuvent être des marques de commerce ou des marques de service d'autres sociétés. © Lenovo, 2005. Tous droits réservés. Pour obtenir les plus récents renseignements sur l'informatique sécuritaire et efficace, allez régulièrement à www.lenovo.com/safecomputing.

ACTUALITÉS

L'ex-employeur d'Homolka remet ses enregistrements à la SQ

Le quincaillier veut refaire sa vie à St. Catharines, même s'il n'est pas autorisé à quitter le Québec

PHILIPPE MERCURE

« Quelle belle journée pour le Canada ! Justice pour tous », s'est exclamé hier Richer Lapointe devant les nombreux journalistes qui l'attendaient près du quartier général de la Sûreté du Québec.

Le quincaillier de Longueuil a remis aux policiers les enregistrements qui démontrent selon lui que Karla Homolka a violé ses conditions de libération. Il en a profité pour annoncer qu'il compte déménager à St. Catharines, la ville ontarienne où Karla Homolka et Paul Bernardo ont commis leurs assassinats. M. Lapointe veut s'y installer avec une femme russe avec qui il correspond par Internet et qu'il compte épouser.

« J'ai agi comme un bon citoyen et j'ai fait ce qu'il y avait à faire pour le système judiciaire et pour le Canada. »

« Je ressens la même pitié que les gens de St. Catharines », a-t-il expliqué pour justifier son déménagement dans une ville où il n'a jamais mis les pieds.

Richer Lapointe avait offert un emploi à Karla Homolka à sa sortie de prison « pour lui donner une seconde chance », avant de la remettre sous les projecteurs des médias lundi dernier en affirmant qu'elle violait ses conditions de libération. Depuis, plusieurs l'accusent d'avoir monté son affaire de toutes pièces dans le but de faire de l'argent.

« J'ai agi comme un bon citoyen et j'ai fait ce qu'il y avait à faire pour le système judiciaire et pour le Canada », s'est-il défendu hier, se disant confiant que les policiers examineront ses documents « avec professionnalisme ». La Sûreté du Québec a refusé de commenter l'affaire, expliquant que les échanges entre les policiers et les citoyens sont confidentiels.

La police de Montréal a aussi refusé de commenter. Quant aux policiers de Longueuil, ils affirment qu'ils n'enquêtent pas actuellement sur les allégations de M. Lapointe.

Mais il n'y a pas que Karla Homolka qui risque des accusations dans cette histoire. « Si la police fait enquête et qu'elle s'aperçoit qu'il s'agit d'une fausse information, Richer Lapointe pourrait être accusé de méfait public et de tentative d'entrave à la justice. S'il donne une fausse version aux policiers alors qu'il est sous serment, il peut être accusé de parjure également », a expliqué à *La Presse* l'avocat criminaliste Robert La Haye.

M. Lapointe possède un dossier criminel et fait actuellement l'objet d'accusations de voies de fait contre une femme. Il n'est donc pas autorisé à quitter le Québec, une situation qui, selon lui, ne compromet pas ses projets de déménagement.



PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE

Escorté par un policier, Richer Lapointe s'apprête à donner à la SQ les photos et enregistrements qui, selon lui, incriminent Karla Homolka.

Reconnu coupable quatre ans plus tard

MARCEL LAROCHE

Relié par son ADN à une agression sexuelle sur une prostituée, Aaron Frank a été déclaré coupable, hier, de ce crime survenu il y a près de quatre ans qui cause encore aujourd'hui des problèmes de mémoire et de concentration chez la jeune femme de 25 ans.

Condamné à l'emprisonnement à perpétuité pour le meurtre d'une autre prostituée, Frank n'en a pas terminé avec la justice puisque la Couronne a réclamé une évaluation psychiatrique à l'Institut Pinel dans le but de le faire déclarer délinquant dangereux. Il doit revenir devant le tribunal le 21 octobre.

Dans sa décision rendue hier, la juge Suzanne Coupal, de la Cour du Québec, a rappelé l'essentiel de la preuve présentée au procès de Frank, accusé d'avoir sauvagement battu et violé la jeune prostituée dans la nuit du 23 au 24 février 2002 dans une ruelle du quartier Hochelaga-Maisonneuve.

La Couronne représentée par Me Pierre Garon a soumis une preuve scientifique indéniable : l'ADN retrouvé dans le corps de la victime qui a miraculeusement survécu est parfaitement identique à celui de Frank.

C'est également l'ADN qui a relié Aaron Frank à l'assassinat de Maude Bélair, une autre jeune prostituée battue et violée et dont le corps affreusement mutilé a été découvert en bordure d'une voie ferrée de ce même quartier de l'est de la métropole. C'est d'ailleurs pour ce crime perpétré le 8 avril 2002 que Frank a été condamné à 25 ans de prison.

Malgré le fait que l'accusé a toujours nié être l'auteur de l'agression sexuelle survenue deux mois plus tôt, le tribunal s'est appuyé sur la preuve d'ADN pour le déclarer coupable.

Toujour en attente d'une sentence pour deux autres agressions sexuelles dont il s'est reconnu coupable le 6 juin, le jeune prévenu de 22 ans doit avoir son procès aujourd'hui pour une autre agression sexuelle.

Réglez vos problèmes de consommation.

Économisez jusqu'à 35 % en carburant, selon le modèle.†

Avec le prix du pétrole qui fait de la haute voltige, la sobriété des **moteurs turbo diesel TDI** de Volkswagen fait envie. Leur consommation exemplaire vous fait même économiser jusqu'à 35 % en carburant comparativement à nos moteurs à essence correspondants. Alors lorsque vous penserez acheter une Golf TDI, Jetta familiale TDI ou Passat TDI, faites votre deuil des nombreuses virées dans les stations-service. **vw.ca/tdi**



MOTEUR TDI 2,9 %*

de financement à l'achat sur 60 mois 0 $ Première mensualité**

Êtes-vous fait pour Volkswagen?

3336912A

†Golf : 35 %, Jetta familiale : 33 %, Passat : 20 %. Calcul effectué à partir de données de Transports Canada pour les modèles 2005. Ex. : Pour la Golf, le pourcentage est basé sur une consommation moyenne ville et route de la Golf TDI (ville 6,2 L/100 km et route 4,6 L/100 km) qui correspond à 35 % moins de consommation de carburant que la Golf à essence équipée du moteur de 2,0 L (ville 9,8 L/100 km et route 7,0 L/100 km) avec boîte manuelle. La consommation réelle dépend des conditions et habitudes de conduite et des équipements additionnels du véhicule. **Première mensualité gratuite jusqu'à concurrence de 350 $ (taxes incluses) pour la Golf TDI 2005, jusqu'à 500 $ pour la Jetta familiale TDI 2005 et jusqu'à 650 $ pour la Passat TDI 2005. *L'offre s'applique aux modèles 2005 mentionnés, neufs, en stock. Exemple de financement : un montant de 20 000 $ au taux d'intérêt annuel de 2,9 % correspond à un versement mensuel de 358,49 $ pendant 60 mois. Coût d'emprunt de 1 509,14 $, pour une obligation totale de 21 509,14 $. Les mensualités et le coût d'emprunt varieront en fonction de la durée, du montant emprunté et de l'acompte ou de l'échange. Offres sujettes à l'approbation de crédit de Volkswagen Finance, une division de Crédit VW Canada Inc. Offres en vigueur à partir du 1er août 2005. Ces offres sont d'une durée limitée et peuvent être retirées en tout temps sans préavis. Chez les concessionnaires Volkswagen participants du Québec seulement. Quantité limitée. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Ne s'appliquent qu'aux ventes faites à des particuliers. Tous les détails sur vw.ca et chez votre concessionnaire. 3339083

STEINWAY

Le plus grand solde de pianos à ce jour !

Prix du fabricant

Du jeudi 25 au dimanche 28 août, de 10 h à 18 h
Horaire spécial jeudi soir, jusqu'à 21 h



- Essex 44 po de Steinway, PDSF 6 900 $ — **5 700 $**
- Essex 5 pi 3 po de Steinway, PDSF 17 500 $ — **15 750 $**
- Boston 5 pi 1 po de Steinway, PDSF 21 300 $ — **19 170 $**
- Boston 46 po de Steinway, PDSF 7 500 $ — **6 750 $**
- Mendelsohn 48 po de Steinway, PDSF 5 000 $ — **3 995 $**
- Pianos d'occasion PDSF 2 500 $ — **1 500 $**

Reprises de location, jusqu'à *30 %* de rabais
Nous payons la TPS et la TVQ.
Livraison gratuite (grand Montréal seulement)

Deux étages

PIANOS PRESTIGE
6078, rue Sherbrooke Ouest • 12 rues à l'ouest de Décarie (métro Vendôme)
Tél. : (514) 482-5304 Sans frais : 1 877 333-3232
www.pianosprestige.ca
La valeur avant tout !

3337407 3337424

la vision
reportage publicitaire



Une section spéciale à ne pas manquer dans le cahier **Santé**

le **dimanche 28 août** dans LA PRESSE

3338627A

Tous nos prix **sont réduits... Profitez-en !**

Retour en classe!



36 avec notre financement mois sans intérêt!*

BenQ



Mémoire intégrée 128Mo

mp3

• Syntonisateur et enregistreur FM • Enregistrement vocal • Égaliseur de son avec 6 présélections • Pile rechargeable
JB210

ÉPARGNEZ 11$ = **88,99**

SAMSUNG



Mémoire intégrée 512Mo

mp3

• Supporte MP3, WMA, Ogg, ASF • 42 heures de lecture • Interface PC USB 2.0 • Syntonisateur FM avec enregistreur • Enregistrement de la voix • Ecran ACL 4 lignes
YPMT6X

ÉPARGNEZ 21$ = **158,99**

JVC



Mémoire flash intégrée 1Go

mp3

• Compatible MP3, WMA • Affichage ACL lumineux • Syntonisateur FM intégré et enregistrement de la voix
XAMP101

238,99

3 jours seulement! Jusqu'à épuisement de l'inventaire

PENTAX



5.0 MÉGA-PIXELS

Zoom optique 3X

Écran ACL de 1.8po

ÉPARGNEZ 61$ = **238,99**

Caméra photo numérique avec zoom optique 3X, Ecran ACL couleur de 1.8po Compatible avec batteries AA OPTIO50

3 jours seulement! Jusqu'à épuisement de l'inventaire

SONY



Zoom optique 20X

ÉPARGNEZ 41$ = **388,99**

• Ecran ACL de 2.5po • Zoom numérique 990x / 20X optique • Fonction Nightshot plus ™ • Batterie STAMINA • Résolution horizontale de 400 lignes • Lumière intégrée CCDTRV138

3 jours seulement! Jusqu'à épuisement de l'inventaire

JVC

I'Art



Tube ultra plat

ÉPARGNEZ 82$ = **347,99**

• Tube cathodique avec masque perforé INVAR • Filtre peigne numérique 3 lignes • Entrée vidéo en composantes • Audio à haute définition BBE • Télécommande universelle AV27F476

BenQ



Payé par mois! 55,56$ 0% INTÉRÊT* 36 MOIS

Panneau ACL ultra mince idéal pour une installation murale

ÉPARGNEZ 500$ = **1999,99**

• Compatible HDTV • Résolution de 1366 (x3) x 768 • Rapport de contraste ultra élevé de 800:1 • Entrées composantes et S-Vidéo • Filtre peigne numérique 3D • Fonction image sur image DV3250

Panasonic



Payé par mois! 91,36$ 0% INTÉRÊT* 36 MOIS

Panneau plasma ultra mince idéal pour une installation murale

ÉPARGNEZ 211$ = **3288,99**

• Gestion tridimensionnelle des couleurs • Système des noirs vrais • Réducteur de bruit d'images animées • Interface multimédia haute définition HDMI TH42PD50

SAMSUNG



Payé par mois! 111,11$ 0% INTÉRÊT* 36 MOIS

3999,99

• Rapport de contraste de 10 000:1 • Résolution de 1024x768 • Syntonisateur NTSC/ATSC intégré • Image sur image • Angle de visionnement de 175º • Filtre peigne numérique 3D HPR4252

Panasonic



Lecteur DVD portatif avec écran ACL 16:9 haute qualité de 9po

mp3 DVD VIDEO

• Jusqu'à 6h de lecture avec bloc-batterie inclus • Haut-parleurs stéréo intégrés et 2 prises de casque d'écoute • Lecture multiformat • Sortie numérique optique
DVDLS90

Payé par mois! 16,67$ 0% INTÉRÊT* 36 MOIS

599,99

Panasonic

LECTURE MP3/CD-R/CD-RW

Enregistreur / graveur DVD



Avec disque dur 100 Mo

Payé par mois! 19,44$ 0% INTÉRÊT* 36 MOIS

699,99

• Jusqu'à 177hrs d'enregistrement avec disque dur intégré de 100Mo • Fente pour carte SD intégrée • Enregistrement et affichage du guide horaire en 1 seconde • Télécommande DMREH50

harman/kardon

Amplificateur 270 watts haut de gamme Cinéma maison Dolby Digital 5.1



Payé par mois! 19,44$ 0% INTÉRÊT* 36 MOIS

699,99

• **Dolby digital DTS 5.1 / EX6.1 Pro-Logic II Emulation** • 5.1 DTS/ DTS NEO6 • Amplificateur haut Voltage • Télécommande AVR135

Ensemble audio cinéma maison avec lecteur DVD et 6 enceintes surround incluant caisson de grave

LG

450 WATTS



Payé par mois! 22,36$ 0% INTÉRÊT* 36 MOIS

799,99

Enceinte arrière à technologie sans fil

• Amplificateur avec une puissance de 5x60 watts et caisson de grave de 150 watts • Décodeur Dolby Digital Pro-Logic II • Lecteur DVD compatible : DVD-Video, DVD±R/RW, CD-Audio, CD-R/RW, MP3, DVD-Audio, VCD, SVCD, WMA, JPEG, Kodak Picture CD • Sortie avec Balayage progressif • Télécommande
LHDW6530

BenQ

Jusqu'à 300po



Payé par mois! 55,56$ 0% INTÉRÊT* 36 MOIS

Technologie DLP

ÉPARGNEZ 1000$ = **1999,99**

• Compatible HDTV • Système de projection DLPMC • Luminosité de 800 lumens ANSI • Rapport de contraste extrêmement élevé de 2000:1 PE7800

Panasonic

HDTV COMPATIBLE



Payé par mois! 77,47$ 0% INTÉRÊT* 36 MOIS

ÉPARGNEZ 711$ = **2788,99**

• Prise en charge des signaux de télévision à définition étendue (EDTV) et de télévision à haute définition (1080i, 720p et 480p) • Fentes pour cartes SD / PCMCIA PT50DL54
Meuble en sus. Illustration du meuble à titre de référence

CENTRE HI-FI

Personne ne peut Battre nos prix!

Nouvelle succursale de Mascouche.
163, Montée Masson
(450) 474-8448

Plus de 20 ans d'expérience en divertissement à domicile.

ST-LÉONARD	LAVAL	POINTE-CLAIRE	RIVE-SUD	RIVE-SUD	VALLEYFIELD	VILLE ST-LAURENT	CENTRE-VILLE	MONTRÉAL	MONTRÉAL	PLAZA ST-HUBERT	ST-LÉONARD	LASALLE	ROSEMÈRE	TERREBONNE	ST-JÉROME	LACHENAIE
6925 JEAN-TALON (514) 257-HIFI	3956 AUTOROUTE 440 (450) 688-0561	979 BOUL. ST-JEAN (514) 695-9135	3929 TASCHEREAU (450) 445-5473	1567 BOUL. DES PROMENADES (450) 462-7474	50 DUFFERIN (450) 371-3500	3500 CÔTE-VERTU O. (514) 856-4030	385 STE-CATHERINE O. (514) 288-1300	6600 CÔTE-DES-NEIGES (514) 344-4445	1563 MONT-ROYAL E. (514) 523-0055	7140 ST-HUBERT (514) 273-0655	5950 MÉTROPOLITAIN E. (514) 254-3800	6811 BOUL. NEWMAN (514) 366-0714	401 CURÉ-LABELLE (450) 434-3771	1424 BOUL. MOODY (450) 964-2241	900 GRIGNON (450) 436-5939	290 MONTÉE DES PIONNIERS (450) 585-7109

Oui! Installation professionnelle « Sur mesure » disponible !
Venez visiter l'une de nos succursales et discutez directement avec un expert ou visitez notre département d'installation sur mesure situé au 6925 Jean-Talon Est, à St-Léonard (514) 254-7217

Département promotionel (514) 254-7217

Malgré toute l'attention apportée à la conception de cette annonce, des erreurs auraient pu s'y glisser, nos succursales afficheront les susdites corrections s'il y a lieu. Ces offres sont d'une durée limitée ou selon la quantité.
* Sur approbation du crédit de Financière Wells Fargo ou House Hold Finance. Seulement avec la carte Centre Hi-Fi. Les taxes sont payables à l'achat. Promotion 12 ou 24 ou 36 mois sans intérêt : Exemple sur achat de 1000.00$ 12 mensualité de 83.33$ sans intérêt. Promotion 6 mois / 90 jours sans paiement, ni intérêt : Aucun intérêt si payé en entier avant terme, solde sujet à 28.9% annuel. Illustrations peuvent différées. Ne peut jumeler 2 promotions. Détails sur place.

3335367A

MONDE

CONSTITUTION IRAKIENNE

Impasse sur fond de violences

JOONEED KHAN

Bagdad « minimise », Washington « relativise », mais le processus politique semble bloqué en Irak, sur fond de violences impliquant aussi les chiites.

Pour tenter de dénouer l'impasse, le président du Parlement irakien a annoncé dans la nuit de jeudi à aujourd'hui une ultime prolongation d'une journée des débats concernant la rédaction du projet de Constitution pour le pays. Il s'agit de la quatrième tentative de parvenir à un compromis avec les sunnites.

Le Parlement de transition avait d'abord reporté indéfiniment une réunion prévue au plus tard à minuit hier pour adopter le projet de Constitution, faute d'accord entre les parties.

Ce report place le Parlement dans une zone grise : la Loi administrative de transition qui régit le pays prévoyait la remise du projet le 15 août, avec un seul délai possible de six mois, ou la dissolution du Parlement suivie de nouvelles élections législatives.

Au lieu de voter formellement le 15 août pour un report de six mois, le Parlement a opté pour un délai d'une semaine, puis pour une extension de trois jours, et hier soir c'est le bureau du Parlement qui annonçait le report *sine die* de la réunion prévue pour ensuite se raviser.

Pour le chef du département de l'Information du Parlement, Bischro Ibrahim, « le projet a été remis au Parlement dans les délais et il n'y a aucun problème juridique. Aux hommes politiques de trouver un accord ». Sauf que le projet remis était et reste incomplet.

Les divergences persistent sur le fédéralisme — refusé tant par les sunnites que par les chiites de Moqtada Sadr -, la place de l'islam, celle du parti Baas laïque de l'ancien président Saddam Hussein, le contrôle des ressources pétrolières, le rôle des milices, et répartition des pouvoirs au sommet de l'Etat.

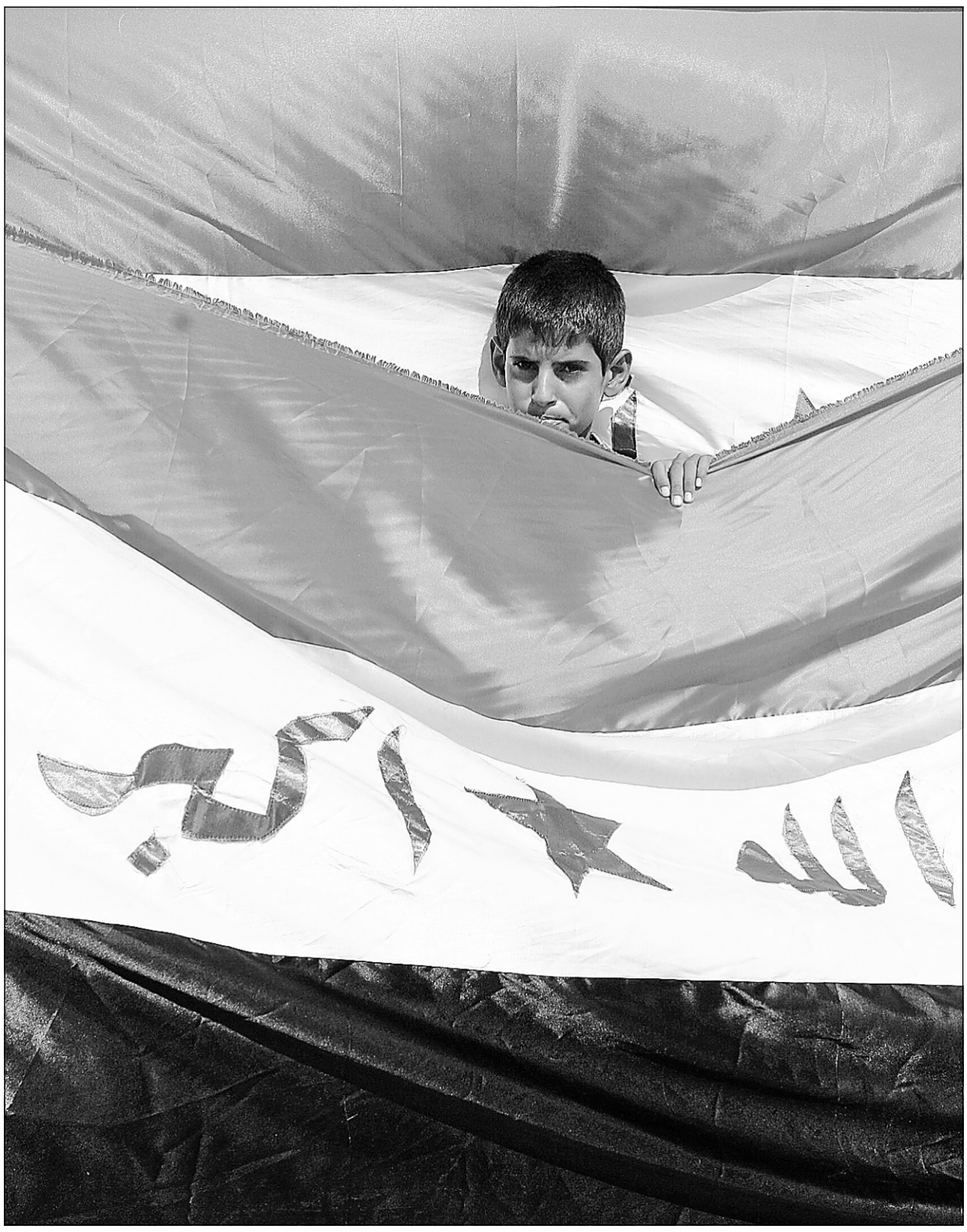


PHOTO SABAH ARAR,AFP

La tête sortie entre deux drapeaux irakiens, un garçon participait hier à une manif contre le fédéralisme organisée par le Mouvement Jeunes et Étudiants Place Firdous, au centre de Bagdad, là même où, en avril 2003, des GI et une poignée d'Irakiens avaient renversé une statue de Saddam Hussein pour symboliser la « libération de l'Irak ».

Jaafari minimise

Le premier ministre Ibrahim al-Jaafari s'est employé à « minimiser » les divergences. « Aucune Constitution n'a été élaborée, tout au long de l'histoire, dans un temps aussi court et dans des conditions aussi difficiles », a-t-il dit lors d'une conférence de presse. « Et même si on a pris du retard, c'était nécessaire, car il fallait convaincre nos frères sunnites » d'accepter le texte, a-t-il ajouté.

La Maison-Blanche, elle, a « relativisé » le nouveau report, en assurant que des progrès encourageants dans la rédaction sont réalisés.

« Nous apportons notre soutien à ce qu'ils font », a dit le porte-parole Trent Duffy. « Les États-Unis sont prêts à aider (les responsables irakiens) et à respecter les délais qu'ils se sont fixés. Toutes les parties sont autour de la table. Elles continuent de discuter, elles négocient », a-t-il ajouté.

Mais, en visite à Rome, où il a été reçu par le pape, le ministre des Affaires étrangères, Hoshiyar Zebari, a déclaré que les leaders irakiens surveillaient la montée du mouvement antiguerre autour de Cindy Sheehan aux États-Unis. Il a ajouté que les prochains mois décideraient si l'Irak « va passer ou va casser », et demandé « l'unité des alliés ».

Violences interchiites

Sur le terrain, les violences se sont intensifiées. Des violences interchiites sans précédent ont embrasé plusieurs villes, mettant davantage de pression sur les acteurs politiques.

Ces violences, sur fond de rivalité entre le courant de Moqtada Sadr et le puissant Conseil suprême de la révolution islamique en Irak (CSRII), l'un des piliers du gouvernement, ont fait au moins sept morts et de nombreux blessés à Najaf et Baqouba.

Les partisans de Sadr, qui accusent les hommes de l'Organisation Badr du CSRII, dont un grand nombre intégrés aux forces de sécurité du nouveau régime, d'être derrière l'incendie de leur bureau à Najaf, se sont attaqués à des dizaines de permanences de ce parti dans les villes et dans les quartiers chiites de Bagdad. Sadr a atténué hier ses accusations contre l'organisation Badr.

Deux gardes du président Jalal Talabani ont aussi été tués et sept autres blessés dans une embuscade.

Et 37 corps d'hommes, non identifiés et exécutés chacun d'une balle dans la tête, ont été découverts dans un petit cours d'eau au sud de Bagdad. La police a indiqué qu'il pourrait s'agir de corps de recrues chiites de l'armée, des tenues militaires ayant été découvertes près des cadavres.

Avec AFP, AP, Reuters, Al Jazira, Xinhuanet, Guardian

ROME DANS L'EMBARRAS

Le gouvernement italien, engagé aux côtés des États-Unis en Irak, a protesté hier de sa loyauté envers son puissant allié après des révélations sur des contreparties pour la libération de certains otages italiens, négociées à l'insu de Washington. Les révélations sont venues cette fois d'un des acteurs de la libération des otages, l'ancien commissaire extraordinaire de la Croix-Rouge italienne (CRI) en Irak, Maurizio Scelli. Dans un entretien publié hier par *La Stampa*, Scelli raconte que « les deux Simone », Simona Torretta et Simona Pari, deux bénévoles enlevées le 7 septembre 2004 en Irak, avaient été libérées trois semaines plus tard en échange de soins médicaux à quatre terroristes présumés. Il affirme que les quatre hommes, grièvement blessés et recherchés par les Américains, avaient été soignés clandestinement dans l'hôpital de la CRI à Bagdad, et que quatre enfants atteints de leucémie avaient été transférés en Italie pour être soignés à la demande des intermédiaires irakiens.

AFP

Six meurtres après le retrait de Gaza

AGENCE FRANCE-PRESSE

TULKAREM — Le meurtre de cinq militants palestiniens et celui d'un juif religieux britannique poignardé dans la Vieille Ville de Jérusalem portait atteinte hier à l'accalmie qui a prévalu pendant la mise en oeuvre du plan de retrait israélien.

L'évacuation des 21 colonies juives de la bande de Gaza et de quatre du nord de la Cisjordanie achevée mardi avec plusieurs semaines d'avance s'est en effet déroulée sans affrontement majeur.

Mercredi soir, cette accalmie a été brutalement remise en cause dans le camp de réfugiés de Tulkarem, dans le nord de la Cisjordanie, où l'armée israélienne a tué cinq activistes palestiniens, dont un cadre du groupe radical Jihad islamique.

« Les terroristes palestiniens ont été tués mercredi soir dans le camp de Tulkarem lors d'une tentative d'arrestation », a affirmé à la radio militaire le colonel Roni Numa, responsable de l'opération, indiquant qu'il ne s'agissait pas d'une « opération de liquidation ciblée ».

« Les soldats ont ouvert le feu après que ces terroristes eurent tiré dans leur direction », a-t-il dit, en indiquant que les « membres de cette cellule terroriste préparaient des attentats suicide » et « étaient financés par le Hezbollah », une milice chiite libanaise.

Le dirigeant palestinien Mahmoud Abbas a condamné « fermement ce crime » dans un communiqué.

« Cette politique des Israéliens détruit le processus de paix et le cessez-le-feu », a-t-il dit, en allusion à une trêve des attaques anti-israéliennes respectée par les groupes armés palestiniens.

De son côté, la branche armée du Jihad islamique, les Brigades Al-Qods, a menacé, dans un communiqué publié à Gaza, d'une « riposte rapide et importante » à l'intérieur d'Israël.

Ce regain de violence s'est également traduit par la mort d'un jeune juif religieux de nationalité britannique, Samuel Matt, 21 ans, poignardé mercredi soir dans la Vieille Ville de Jérusalem. Son compagnon, un ressortissant américain, a été blessé dans l'attaque qui a été attribuée par la police à un Palestinien ayant pris la fuite.

Selon le ministre de la Sécurité intérieure Gidéon Ezra, qui s'exprimait à la radio, l'attaque a « sans doute été commise par un Palestinien isolé qui ne fait pas partie d'un mouvement, ce qui rend les recherches plus difficiles ».

Réagissant à ces violences, Paris a fait part de son « inquiétude » et Washington a appelé au calme, pressant Israël et les Palestiniens à saisir « l'opportunité historique » du retrait de Gaza pour promouvoir la paix dans la région.

Sur le terrain, Israël a annoncé son intention de bâtir le quartier général de la police pour la Cisjordanie près de la colonie de Maalé Adoumim, où un projet de construction de 3500 logements avait provoqué de vives critiques américaines.

« Le projet de construction du QG de la police et d'une route d'accès a obtenu toutes les autorisations nécessaires et va être bientôt lancé », a affirmé un porte-parole militaire.

Opération de ratissage dans le Sinaï

Deux officiers égyptiens tués

AGENCE FRANCE-PRESSE

LE CAIRE — La traque d'Égyptiens soupçonnés d'implication dans les attentats meurtriers du Sinaï a pris une tournure violente hier, avec la mort de deux officiers de haut rang de la police, dans une zone où le maintien de l'ordre a toujours été un défi pour les autorités.

La police avait déjà lancé plusieurs opérations dans le Sinaï, après les attentats meurtriers de Charm el-Cheikh, le 23 juillet, mais aucune d'elles n'avait officiellement fait de morts.

Le ministère de l'Intérieur a annoncé le décès de deux officiers de police, alors que deux autres ont été blessés par l'explosion de deux engins piégés dans la région de Jabal Halal, dans le nord de la péninsule.

Mais selon des sources hospitalières à El-Arich, un civil, Mohammad Ahmad Higuab, a aussi été blessé. Tous les établissements médicaux de la région sont en état d'alerte, alors que les victimes ont été transportées à l'hôpital militaire d'El-Arich.

« Ce matin (hier), alors que la police poursuivait les opérations de ratissage à Jabal Halal (...) deux engins piégés ont explosé, tuant deux officiers et blessant deux autres », indique un communiqué du ministère.

La police tentait de capturer « un groupe criminel impliqué dans les attentats de Charm el-Cheikh et caché dans cette région », ajoute le texte, en référence aux attaques les plus meurtrières dans le pays qui ont fait près de 70 morts, dont des Occidentaux.

Les deux morts, le général Mahmoud Adel Salam et le lieutenant-colonel Amro Abdelmenem Gharib, faisaient partie d'une unité spéciale de la police, a précisé l'agence gouvernementale Mena.

La police tentait de capturer un groupe criminel impliqué dans les attentats meurtriers de Charm el-Cheikh.

Six policiers avaient été blessés dans une explosion mercredi dans la même région, où les forces de sécurité opèrent depuis mardi, toujours selon le Ministère.

Des sources de sécurité dans le Sinaï ont cependant affirmé que plus de deux engins piégés avaient explosé lorsque la police a tenté d'avancer dans la zone montagneuse de Jabal Halal, située à 70 km au sud d'El-Arich.

En annonçant mardi le début de l'opération à Jabal Halal, le ministère de l'Intérieur avait pourtant fait part de la capture de la « majorité » des suspects dans les attentats perpétrés dans le Sinaï.

Mais, outre les suspects présumés, la police doit faire face aussi dans cette région frontalière de la bande de Gaza à de nombreux suspects de droit commun et trafiquants de drogue, d'armes et d'antiquités.

Ainsi, des armes, des sacs de « bango », la drogue cultivée localement, et un véhicule de marque Toyota contenant de la drogue, ont été découverts par la police, selon des sources de sécurité. Des témoins ont indiqué que des échanges de tirs avaient également été entendus pendant la nuit.

À la suite de ces incidents, le premier ministre Ahmed Nazif a affirmé que les autorités préparaient un « plan de développement du Sinaï », qui prévoit « l'intégration totale de ses habitants », en majorité des Bédouins, a rapporté la Mena.

Ce plan a pour but de « protéger les jeunes (du Sinaï) de l'influence des extrémistes ou des hors-la-loi », a-t-il expliqué.

En moins d'un an, la péninsule du Sinaï a été frappée par une série d'attentats meurtriers, dont celui de Charm el-Cheikh, revendiqués notamment par des groupes liés au réseau terroriste Al-Qaeda.

Mercredi, la justice égyptienne avait décidé un black-out médiatique sur l'enquête concernant les attentats de Charm el-Cheikh. Mais la télévision officielle a annoncé le décès des officiers, en lisant le communiqué, sans plus de détails.

LE TOUR DU GLOBE

IRAN

Pas de réunion

En raison de l'opposition de la Russie, les États-Unis et les Européens ne demanderont pas de réunion extraordinaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) même si l'Iran n'arrête pas le 3 septembre ses activités nucléaires sensibles, indiquait-on hier de sources diplomatiques. Le conseil des gouverneurs de 35 pays, l'exécutif de l'AIEA, se réunira donc en session régulière le 19 septembre. L'administration américaine a fait pression ces derniers jours sur d'autres pays pour un renvoi du dossier iranien au Conseil de sécurité de l'ONU en vue de possibles sanctions internationales s'il ne suspend pas ses activités nucléaires d'ici au 3 septembre. D'après AFP

ISRAËL

Refus contesté

La Cour fédérale a reconnu au groupe Canadiens pour Jérusalem le droit d'intervenir dans le cas d'un citoyen né à Jérusalem qui s'est plaint du refus des autorités d'inscrire sur son passeport canadien Israël comme son pays d'origine, arguant que ce refus viole ses droits constitutionnels. La plainte d'Eliyahu Veffer a le soutien de l'organisation B'nai Brith Canada. Le groupe Canadiens pour Jérusalem argue pour le maintien de la politique d'Ottawa qui ne reconnaît pas Jérusalem comme faisant partie d'Israël, estimant que le statut de la ville reste à définir. La Presse

INGOUCHIE

Premier ministre blessé

Le premier ministre de la république caucasienne russe d'Ingouchie, Ibraguim Malsagov, a été grièvement blessé hier dans un attentat et hospitalisé, tandis qu'un de ses gardes a été tué, selon le ministère russe des Situations d'urgence et la police locale. Cette nouvelle attaque intervient à une semaine de l'anniversaire de la prise d'otages dans une école de Beslan, le 1er septembre 2004, en Ossétie du Nord voisine, par un commando pro-tchétchène, comprenant des Ingouches. Voisine de la Tchétchénie, l'Ingouchie formait avec celle-ci une seule république du temps de l'URSS. Elle est en proie, comme l'ensemble du Caucase russe, à des attentats et des attaques fréquents, imputés généralement aux séparatistes tchétchènes. D'après AFP

CONGO

Anvil s'innocente

Accusée d'avoir aidé l'armée congolaise à écraser une rébellion, la société minière Anvil a annoncé qu'une enquête interne de la compagnie avait établi qu'elle n'a rien fait de mal. Anvil avait cédé aux forces de Congo-Kinshasa des véhicules et au moins un avion utilisés pour écraser la rébellion en octobre 2004, dans la ville de Kilwa. Une centaine de villageois furent exécutés dans le cadre de cette répression. Une enquête a été promise par Ottawa, et une autre en Australie, où Anvil a son siège bien qu'elle soit enregistrée au Canada. Alertée, la Banque mondiale, qui participe au projet, a dit attendre le rapport de l'ONU sur le drame ainsi que le résultats des autres enquêtes en cours. La Presse

TUNISIE

Médias menacés

La Fédération internationale des journalistes (FIJ) a mis en garde hier les autorités de Tunis contre toute tentative d'intimidation des représentants des journalistes. Cette mise en garde fait suite à la convocation du président du Syndicat des journalistes tunisiens (SJT), Lotfi Hajji, mercredi matin, par les autorités qui lui ont signifié que le congrès national du SJT, le mois prochain, était interdit « dans tous les cas et où qu'il soit prévu ». « Le congrès du SJT est un test pour les autorités. Nous espérons que le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) en novembre aidera le gouvernement à promouvoir des réformes dans le domaine des médias » et non pas à « limiter la liberté d'association ». La Presse

Washington fait pression pour hâter la réforme de l'ONU

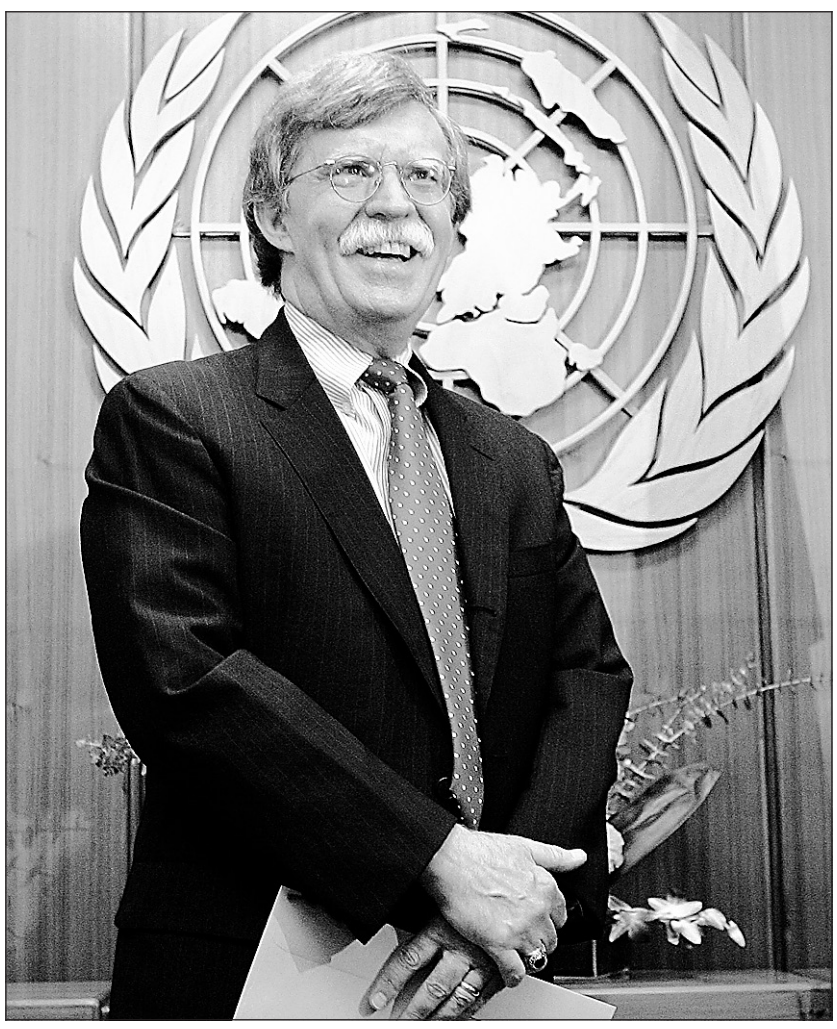


PHOTO D'ARCHIVES AFP

L'ambassadeur John Bolton, un dur de l'administration Bush, a été nommé à l'ONU le 1er août avec pour mission de promouvoir la réforme de l'ONU telle qu'on la conçoit à Washington.

D'APRÈS AFP ET LA PRESSE

NEW YORK — L'ambassadeur américain à l'ONU, John Bolton, a appelé mercredi ses homologues à ouvrir des négociations immédiatement pour sortir de l'impasse un ambitieux projet de réforme de l'ONU devant être présenté aux dirigeants mondiaux lors d'un sommet en septembre à New York.

Le président de l'Assemblée générale de l'ONU, Jean Ping, tente actuellement d'affiner un projet de document final pour ce sommet, prévu du 14 au 16 septembre, avant la session annuelle de l'Assemblée générale qui marquera le 60e anniversaire de la création de l'ONU.

« Le temps presse. Afin d'optimiser nos chances de succès, je suggère que nous commencions des négociations immédiatement, cette semaine si possible, sur la base du projet du président Jean Ping, mais dans un esprit ouvert à d'autres formats possibles si cela peut nous aider à atteindre un consensus », a dit M. Bolton dans une lettre adressée à ses collègues.

« J'ai l'intention de participer personnellement à cet exercice et j'espère que vous ferez de même », ajoute la lettre, dont l'AFP a obtenu copie.

Les États membres tentent de concilier leurs positions sur des points-clés du projet de réforme, comme l'élargissement du Conseil de sécurité, une définition universelle du terrorisme, le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive et le remplacement de la Commission des droits de l'homme par un Conseil plus restreint composé de pays aux références impeccables en matière de droits de l'homme.

Selon le *Washington Post,* l'administration américaine a présenté 750 amendements au projet de document final qui viendraient notamment éliminer de nouvelles déclarations en faveur d'un accroissement de l'aide étrangère aux pays pauvres et des passages préconisant une action accrue pour contrer le réchauffement climatique.

« Il semble y avoir un accord général sur le fait que nous devons maintenant entreprendre la procédure difficile consistant à négocier de manière ouverte et transparente afin d'atteindre un consensus sur ces questions », a indiqué M. Bolton.

Ce dernier, un dur de l'administration Bush, a été nommé à l'ONU le 1er août avec pour mission de promouvoir la réforme de l'ONU telle qu'on la conçoit à Washington.

Les États-Unis s'opposent à un élargissement trop important du Conseil de sécurité, actuellement de 15 membres. Ils préfèrent mettre l'accent sur les réformes nécessaires de l'administration onusienne, pour en améliorer la responsabilité, la transparence, l'intégrité et l'efficacité, à la suite du scandale du programme Pétrole contre nourriture en Irak.



Meilleure réception. Meilleure couverture.

MAINTENANT, UNE MEILLEURE COUVERTURE POUR MIEUX COMMUNIQUER. Plus que jamais, notre réseau s'est amélioré. En six mois, nous avons condensé cinq années de développement en combinant le réseau de classe mondiale de RogersMC à celui de FidoMD. Ainsi, vous avez accès à 60 % plus de cellules dans la région de Montréal, à une plus grande puissance du signal, à une diminution du nombre d'appels interrompus et à une meilleure couverture pour mieux communiquer.

Faites l'expérience du plus vaste réseau sans-fil voix et données du Canada et obtenez **UN CRÉDIT DE 35 $** sur votre première facture†.



ROGERS MC
Votre monde. Maintenant.

CONSULTEZ ROGERS.COM, COMPOSEZ LE 1 800 462-4463 OU RENDEZ-VOUS CHEZ NOS DISTRIBUTEURS ROGERS SANS-FIL, ROGERS PLUS OU ROGERS VIDEO.

ÉPARGNEZ ACHETEZ EN LIGNE

S'applique uniquement au réseau GSM-GPRS. La couverture peut varier selon la région, l'appareil de l'abonné, la topographie et d'autres facteurs. †L'offre d'un crédit de 35 $ sur la première facture est en vigueur du 1er août au 4 septembre 2005, dans le cadre d'un nouvel abonnement de trois ans à un forfait sélectionné. MDFido est une marque déposée de Fido Solutions inc. utilisée sous licence. MCMarques de commerce de Rogers Sans-fil inc. ou de Rogers Communications inc. utilisées sous licence. © 2005

3331533A

3331537

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information **André Pratte** > Éditorialiste en chef
LA PRESSE

ÉDITORIAL

La nécessité faite vertu



apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

Le Québec entretient depuis quelques années une relation paradoxale avec le pétrole. Tout en déplorant que la production de pétrole et de gaz naturel en Alberta génère d'imposantes quantités de gaz à effet de serre, le gouvernement du Québec rêve discrètement qu'on en trouvera bientôt... dans notre propre sous-sol.

Le débat sur la mise en oeuvre du protocole de Kyoto au Canada est particulièrement révélateur de cette manière de faire de nécessité vertu. Le gouvernement Landry d'abord, puis le gouvernement Charest ont tous deux soutenu que le gouvernement fédéral devait imposer des cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES) moins draconiennes au Québec qu'aux autres provinces, en reconnaissance des « efforts » et des « bons choix » faits par le Québec au cours des décennies précédentes.



Il ne fait pas de doute que le Québec émet beaucoup moins de GES que les autres régions du pays. Mais notre vantardise à cet égard sonne aussi faux que celle des politiciens albertains qui, croulant sous les dollars du pétrole, donnent aux autres provinces des leçons de gestion des finances publiques. Soyons francs : ce n'est pas par foi écologiste que le Québec a choisi l'hydroélectricité, mais parce que l'eau est LA ressource dont il dispose en abondance, qu'il pouvait même exporter. Si les sables bitumineux se trouvaient au Québec, déciderions-nous de ne pas les exploiter, par souci pour l'environnement ? Allons donc !

La preuve se trouve dans l'attitude de Bernard Landry alors qu'il était premier ministre. M. Landry fit des pieds et des mains pour pouvoir lancer rapidement une campagne d'exploration gazière dans le golfe du Saint-Laurent, malgré les risques potentiels pour la faune aquatique. « Le Québec accédera enfin au concert des nations qui possèdent des hydrocarbures », déclara M. Landry. C'est d'ailleurs sous son règne qu'Hydro-Québec a mis sur pied sa filiale Hydro-Québec Pétrole et Gaz, qui a investi jusqu'ici 20 millions dans l'exploration. Un crédit d'impôt est même consenti aux entreprises qui se livrent à l'exploration pétrolière et gazière. Une brochure produite par le ministère des Ressources naturelles s'intitule « Le Québec, une zone pétrolière à découvrir ». On peut y lire que « la possibilité d'une découverte de gisements importants d'hydrocarbures au Québec ne peut plus être écartée ». En quel cas, il est à parier que nous n'hésiterions pas longtemps à attenter à la vertu écologiste du Québec.

////////////////////////////

Notre attitude paradoxale à l'égard de l'or noir se manifeste aussi quand vient le temps d'aborder la question du déséquilibre fiscal. Car si le Québec s'attriste des effets polluants de la production du pétrole et du gaz naturel albertain, il aimerait bien pouvoir en partager les fruits. Ainsi, les changements réclamés par le gouvernement québécois au programme de péréquation vise principalement à transférer aux provinces bénéficiaires une plus grande partie des revenus que prélève le gouvernement fédéral dans la riche Alberta.

Peu de gens le savent, mais nous profitons déjà de cette richesse. L'Alberta est en effet l'une des deux seules provinces du pays — l'autre étant l'Ontario — où le gouvernement du Canada prélève plus d'impôts que ce qu'il y dépense : 8 milliards par an. Cette somme partagée avec le reste du pays dépend évidemment en grande partie de l'exploitation pétrolière et gazière. De sorte que si, au nom de l'environnement, l'Alberta pompait moins de pétrole... le Québec serait moins riche !



serge.chapleau@lapresse.ca
DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Quelques grenouilles ?

Un premier pas. Voilà comment il faut qualifier la décision du ministre Mulcair concernant la protection des milieux humides dans un projet immobilier. C'est une avancée modeste dans le concept de développement durable... qui doit être suivie d'autres gestes dans le même sens. Il est grand temps que les promoteurs cessent de faire la pluie et le beau temps avec leurs projets de construction en se foutant de la qualité de l'environnement. Contrairement à ce que dit l'un de ces derniers, ce n'est pas simplement une affaire de quelques grenouilles mais bien plus une question de respect du milieu où nous vivons. Construire, fort bien, mais se soucier aussi concrètement et prioritairement de ceux et celles qui se préoccupent de la qualité de l'existence.

Pierre Bissonnette
Laval

Les enseignants se trompent de cible !

La rumeur courait déjà depuis plusieurs mois : les enseignants veulent boycotter les sorties culturelles comme moyen de pression face au gouvernement. En tant qu'éditeur participant à tous les salons du livre du Québec, nous nous sentons directement interpellés par ce boycott.

Nous demandons par la présente à la ministre de la culture, Mme Beauchamp, et aux autres membres du cabinet de tout faire pour régler cette crise majeure au plus vite. Cependant, nous demandons également aux syndicats de reconsidérer ce moyen de pression, que nous jugeons néfaste pour l'ensemble de la communauté culturelle québécoise, et pour le milieu du livre en particulier. Chaque année, des dizaines de milliers de jeunes visitent les salons du livre à travers le Québec, et y rencontrent des auteurs et des illustrateurs d'ici et d'ailleurs, qui marqueront pour toujours leur imagination. Plus encore, beaucoup de ces jeunes y découvrent le plaisir de lire, et y développent l'habitude de la lecture qui les suivra, nous l'espérons, pour toute leur vie. Enfin, cette jeune clientèle permet aux maisons d'édition québécoises de couvrir une partie des coûts liés à leur participation aux salons du livre régionaux. En boycottant les salons du livre, les enseignants croient poursuivre un objectif légitime : celui d'obtenir de meilleures conditions de travail. Cela dit, les répercussions d'un tel moyen de pression sont perverses, et handicaperont pour les années à venir le milieu du livre québécois. Priver les jeunes Québécois de sorties culturelles ne servira personne, bien au contraire !

Marc-André Audet
Les publication Modus Vivendi & Presses Aventures

OPINION

Pendant ce temps, on meurt au Niger...

GEORGES PAQUET
L'auteur réside à Ottawa.

Je voudrais partager quelques réflexions sur la tragédie qui sévit au Niger et sur les appels à la communauté internationale de nos ministres responsables de l'Aide internationale et de la Francophonie. Ces appels sont bienvenus, mais ils me paraissent bien tardifs.

Il faut d'abord ajouter deux éléments d'information, que certains possèdent peut-être déjà, mais qui ne sont pas très connus. Ils donnent une dimension particulière à ce drame et nous invitent à poser quelques questions à nos dirigeants.

En premier lieu, si les citoyens avaient l'occasion de consulter des textes de la BBC, d'il y a déjà un mois, ils verraient que ce sont des journalistes britanniques qui ont alerté leurs concitoyens et la communauté internationale de la situation insoutenable qu'ils ont découverte dans ce pays, et qui nous apprennent que des appels à l'aide ont été lancés depuis plus d'un an. Ce sont aussi des secours britanniques qui seraient arrivés les premiers dans ce pays qui fut le berceau de la Francophonie internationale.

En second lieu, il faut savoir que c'est au Niger que se tiendront les prochains Jeux internationaux de la francophonie, du 7 au 17 décembre 2005.

Pour le Canada, pour nos responsables de la Francophonie, de nos relations politiques avec le Niger et de notre Aide internationale, il y a là une question cruciale. Que sommes nous en train de faire ?

Faudra-t-il que les médias du monde entier nous mettent sous le nez que pendant que des hauts-fonctionnaires et peut-être des personnages politiques discutent de la préparation de ces Jeux, se rendent en visite au Niger et engagent des sommes importantes pour la réussite de ces Jeux, le tiers de la population du Niger meurt de faim, sans qu'ils nous aient alertés. Pire, sans qu'ils aient porté secours à ces mourants. Bien sûr, il y a eu une contribution de l'ACDI au programme d'aide de l'ONU, comme pour bien d'autres catastrophes. Mais ici nous traitons avec un pays avec lequel nous entretenons depuis plus de 35 ans, des liens particuliers. Politiques, économiques, culturels et francophones. Où en sommes-nous, après toutes ces années « d'Aide au développement » ?

Il est peut-être encore possible de soutenir que le Canada n'a pas assez d'argent pour faire toute la différence dans ce pauvre petit pays. Même si je n'en suis pas convaincu. Mais il sera très difficile d'éviter que le Canada ne soit gêné de n'avoir pas vu venir cette catastrophe, et que la Francophonie soit discréditée si on constatait qu'elle n'a pas mis la survie des populations du Niger avant la réussite des prochains Jeux. On disait déjà que les Romains se satisfaisaient du pain et des jeux. En 2005, verrons-nous une population affamée qui aura les Jeux, mais pas le pain ?

À quand la responsabilisation ?



PHOTO SYLVAIN MAYER, COLLABORATION SPÉCIALE©

Monique Rossignol

Je bouille depuis deux jours. Comment peut-on demander à l'État de tout payer ? Il faut voir ce que les jeunes font de leurs outils scolaires... J'ai enseigné 25 ans dans une école secondaire (dans l'ouest de l'île de Montréal) et c'était inimaginable de voir le gaspillage, le non-respect du matériel prêté et le saccage que les jeunes font de leurs outils et manuels.

J'ai vu, à chaque année, des ados jeter à la poubelle ou dans les corridors ou... tout simplement par les vitres des autobus scolaires du matériel d'école encore en très bon état. Ces jeunes savent très bien que pour la prochaine rentrée, papa et maman vont s'empresser d'acheter des outils neufs : c'est vrai que c'est agréable de commencer une nouvelle année avec du neuf mais... une règle, une efface, des ciseaux restent une règle, une efface et des ciseaux.

Vous savez, j'étais professeur d'arts plastiques et je m'amusais à ramasser les « Prismacolor » dans les corridors de mon école. Je me retrouvais avec une collection enviable ! Même le concierge ramassait pour moi les règles, effaces, crayons de couleur et ciseaux. J'aurais pu ouvrir un magasin d'articles scolaires. Évidemment, je n'aurais rien vendu, car les jeunes veulent du neuf... Ça efface bien mieux !

Et je ne parle ici que des outils et du coffre à crayons : même comportement pour le sac à dos et pour les dictionnaires. Il y a même certains jeunes qui détériorent leurs vêtements en expliquant que c'est la meilleure façon d'avoir un « jean » neuf et à leur goût. Vous savez, quand le dictionnaire ne vous appartient pas, pourquoi y faire attention ? De toute façon, l'État providence va y voir. Le jour où on demandera aux ados de payer avec leur argent de poche le contenu du coffre à crayons, ils seront peut-être moins enclins à tout jeter et à détruire pour le plaisir de détruire.

Vous savez, quand je lis que l'on demande 6 gommes à effacer, je rigole quand je pense que j'ai réussi mon secondaire avec la même efface. Il est vrai que je ne m'amusais pas à l'émietter en classe et à lancer les miettes aux copains. Et j'ai toujours avec moi la même règle que j'utilisais à l'université.

J'ai donc une proposition à faire aux parents d'adolescents : que diriez-vous de leur rembourser leurs achats à la fin de l'année scolaire. Vous demandez à votre enfant de prendre son argent de poche pour s'équiper à la rentrée (tout le contenu du coffre à crayons incluant boîte de géométrie et bâton de colle) et, à la fin de l'année, vous lui remboursez la facture de ce qui reste. Je suis certaine qu'ils prendront un soin jaloux de leur étui car ils voudront revoir leur argent. À quand la responsabilisation de nos jeunes... qui selon moi commence à la maison ?

Monique Rossignol
Grand-Mère

FORUM

La margarine, encore...



ALAIN DUBUC

COLLABORATION SPÉCIALE

Ce n'est qu'au mois de septembre que le gouvernement Charest prendra une décision dans l'épineux, que dis-je, dans l'oléagineux dossier de la margarine, après qu'un comité d'experts a statué que le fait d'interdire la coloration en jaune de la margarine constituait un obstacle au commerce entre les provinces.

Ce comité enjoint au Québec d'abroger sa réglementation d'ici le 1er septembre. Mais le porte-parole du ministre de l'Agriculture, Yvon Vallières, nous a tous rassurés. « Il n'est pas question de précipiter une décision », a-t-il confié à *La Presse*. Saluons cette prudence, empreinte de sagesse et de fermeté. Ce n'est pas parce que cette politique québécoise est contestée devant les tribunaux depuis huit ans que le gouvernement québécois a vraiment eu le temps de se faire une tête. Ces quelques semaines de réflexion additionnelle seront certainement essentielles. Malgré le suspense, nous sommes capables d'attendre encore un peu.

////////////////////////

Ce rebondissement me permet cependant de revenir sur un sujet qui me fascine, malgré son insignifiance. Le dossier a certainement un potentiel comique, rare dans les dossiers économiques et politiques. Mais surtout, ce « running gag » est riche en enseignements sur la chose publique. C'est pour moi un symbole de la bêtise gouvernementale. C'est aussi, comme je l'ai souligné il y a quelques mois, une belle allégorie sur le modèle québécois et une illustration caricaturale de ses travers.

Mais c'est avec un petit pincement au coeur que j'écris cette chronique, parce que je risque fort de perdre mon sujet fétiche. La saga de la margarine blanche tire probablement à sa fin.

Cette fois-ci, le Québec n'aura probablement pas le choix, même s'il avait réussi à résister jusqu'en Cour suprême aux contestations de son règlement par les fabricants de margarine. Il ne s'agissait cependant pas d'un jugement sur le bien-fondé de la politique mais plutôt sur les compétences provinciales, sur le droit du Québec de légiférer en la matière. Une province a des droits, y compris le droit à la bêtise.

La nouvelle contestation est d'une tout autre eau. Elle porte sur les pratiques commerciales interprovinciales. Les provinces de l'Ouest estiment que ce règlement les pénalise en entravant la vente au Québec de la margarine qu'elles produisent. Les premiers ministres provinciaux ont convenu de confier le dossier à un comité d'experts, un mécanisme prévu par le Conseil de la fédération, l'entité interprovinciale créée à l'initiative de Jean Charest, pour améliorer le fonctionnement du marché commun canadien.

Les règles du commerce, qu'il soit international ou interprovincial, interdisent que l'on recoure à des trucs dont le but est d'entraver l'entrée de produits d'ailleurs pour protéger sa propre industrie ou de favoriser indûment l'industrie locale. C'est en fait ce que les Américains nous reprochaient, à tort, de faire dans le dossier du bois d'oeuvre avec nos droits de coupe qu'ils trouvaient trop bas.

Dans ce cas-ci, le comité, présidé par un Québécois, n'a pas retenu l'argument du Québec, voulant que le règlement de la margarine blanche avait pour but de protéger le consommateur. Mais qu'il s'agissait plutôt d'une façon de rendre la margarine moins attrayante pour favoriser les producteurs de lait (québécois) au détriment des producteurs de margarine (non québécois). C'est exactement le genre de choses qu'on n'a pas le droit de faire.

Ces règlements sur le commerce sont importants, parce qu'une économie comme la nôtre, qui dépend du commerce, doit respecter les règles si l'on veut que nos partenaires les respectent à notre égard. C'est encore plus important dans le cas du marché commun canadien, à qui se destine la moitié de nos exportations, et qui fonctionne très imparfaitement, parfois moins bien même que le marché international. Les Canadiens se pénalisent en se privant d'un marché intérieur souple et efficace et son amélioration est une des pistes pour que notre économie atteigne son plein potentiel.

Le premier ministre Charest n'aura donc pas le choix de redonner du jaune à la margarine, ne serait-ce que parce qu'il est un des premiers ministres qui a travaillé à l'amélioration du marché commun canadien. Et aussi parce cette réglementation est une forme d'intervention qui s'immisce dans les mécanismes de marché, qui pénalise les consommateurs et affecte leur libre-choix. Les libéraux, s'ils étaient fidèles à leur idéologie, devraient être les premiers à la dénoncer.

On peut d'ailleurs se demander si la décision du comité d'experts n'est pas un peu arrangée avec le gars des vues. En acceptant la création de ce comité, le premier ministre québécois savait sans doute pertinemment quelles seraient ses conclusions et comptait probablement sur cette décision de l'extérieur pour mettre fin à cette politique ridicule sans avoir à en supporter l'odieux.

COURRIEL

Pour joindre Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca

Un problème de taille

Au-delà de la question salariale, le vrai débat qui devrait s'amorcer entre le gouvernement et les syndicats, c'est celui du nombre d'employés de la fonction publique

GILLES TAILLON



L'auteur est président du Conseil du patronat du Québec.

Il semble bien que les deux parties à la table des négociations aient décidé de ne parler que de l'enjeu salarial dans la partie de bras de fer qui se dessine. Les représentants syndicaux invoquent les écarts de traitement, en multipliant les comparaisons avec d'autres secteurs, pour justifier leurs revendications, et le gouvernement réplique avec la capacité limitée de payer pour ne pas excéder son cadre financier. Enfermés dans cette logique étroite, les deux protagonistes ont probablement raison.

Pour comprendre l'ensemble de la réalité, cependant, il faudrait pousser un peu plus loin l'analyse et ne pas oublier que, dans la composante « rémunération » du secteur public, il y a bien évidemment les salaires, mais aussi le nombre d'employés, l'amplitude de leur tâche de travail et l'organisation du travail. Et, c'est actuellement la partie cachée du débat public. Examinons brièvement l'argumentation des deux camps.

La raison du gouvernement

Lors du Forum des générations de l'automne dernier, le gouvernement a bien exposé la situation précaire des finances publiques québécoises. Reprenons quelques chiffres :

> Les dépenses des administrations publiques au Québec représentent 25 % de notre PIB comparativement à 19 % pour l'Ontario et 20 % pour le reste du Canada.

> Dans les services essentiels que sont l'éducation et la santé, les Québécois consacrent une part plus grande de leur richesse collective à ces missions que leurs compatriotes du reste du Canada :

> en éducation, c'est 7,5 % au Québec par rapport à 5,8 % en Ontario et 6,4 % dans le reste du Canada ;

> en santé, c'est 10,0 % au Québec contre 9,4 % en Ontario et 9,9 % dans le reste du Canada. L'écart de 0,6 % entre le Québec et l'Ontario peut sembler anodin, mais il représente 1,5 milliard de dollars d'effort supplémentaire pour le Québec.

En outre, le fardeau fiscal des Québécois est le plus élevé au Canada, et nous sommes aussi les plus endettés du pays avec une dette publique qui ne cesse de s'alourdir. Difficile alors pour le gouvernement de M. Charest de demander aux Québécois d'en faire plus. En conséquence, les augmentations salariales offertes demeurent à peu près au niveau de l'inflation.

La raison des syndicats

Les syndicats, quant à eux, font grand état des récentes statistiques sur la rémunération pour justifier un rattrapage avec le secteur privé syndiqué. Une comparaison avec les autres provinces canadiennes apporte aussi de l'eau au moulin de la cause syndicale. En feuilletant les Statistiques de l'éducation 2005, on découvre que le salaire moyen des éducateurs québécois est de 51 738 $ en comparaison à 64 394 $ en Ontario et à 63 235 $ dans le reste du Canada. Selon l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), la rémunération des médecins québécois est de 30 % inférieure à la moyenne canadienne et, pour les autres catégories de personnel de ce secteur, elle est moins élevée au Québec qu'ailleurs au Canada. Même en tenant compte d'un coût de vie inférieur au Québec, au plan du salaire versé, les travailleurs du secteur public ne sont pas « gras durs ».

Si les syndicats n'acceptent pas de revoir le « normatif » dans leurs conventions collectives, le gouvernement sera bien avisé de maintenir la ligne dure au plan salarial.

L'autre raison

Comment expliquer alors que nous dépensions plus qu'ailleurs en rémunérant moins bien les travailleurs ? Une bonne partie de l'explication tient au nombre d'employés, à leur tâche de travail et au nombre supérieur de programmes financés. Attardons-nous, fin de négociation oblige, à la tâche et au nombre d'employés.

En santé, en se référant à l'ICIS, le nombre de médecins au Québec est de 8 à 11 % supérieur à la moyenne canadienne et la différence est du même ordre entre le nombre d'infirmières au Québec et en Ontario. En 2003, selon Statistique Canada, le Québec comptait 73 738 fonctionnaires pour une population de 7,5 millions d'habitants alors que l'Ontario disposait de 49 100 fonctionnaires pour 12 millions d'habitants. Bref, 9,8 fonctionnaires par 1000 habitants au Québec contre 4 par 1000 en Ontario. Du côté de l'éducation, les rapports élève/éducateur qui déterminent le nombre d'employés sont tout à l'avantage du Québec : 14,3 au Québec, 17,0 en Ontario, 16,7 pour le reste du Canada. En appliquant le ratio de l'Ontario au Québec par rapport au million d'élèves qui fréquentent le réseau d'enseignement, c'est quelque 11 000 employés de plus au Québec qu'en Ontario. C'est un coût de 550 millions de dollars juste là.

En somme, le Québec à un très très gros secteur public. En omettant de débattre de la taille de la fonction publique et parapublique ainsi que de l'organisation du travail dans les différents réseaux, on passe à côté d'une réalité essentielle à la compréhension des enjeux et des coûts des négociations du secteur public. Si les parties refusent de s'attaquer à l'organisation du travail qui pourrait dégager de l'oxygène à la fois pour les salaires des employés et les finances publiques du gouvernement, le Québec sera prisonnier d'un faux débat tout l'automne. Si les syndicats n'acceptent pas de revoir le « normatif » dans leurs conventions collectives, le gouvernement sera bien avisé de maintenir la ligne dure au plan salarial.



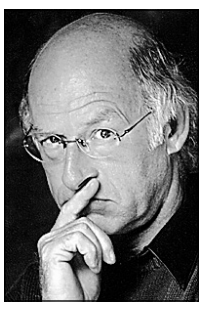
PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE©

Une scène que l'on reverra souvent dans les rues de Montréal à l'automne ?

QU'EN PENSEZ-VOUS ?
forum@lapresse.ca

Quelques questions impertinentes

PIERRE LÉGARÉ



L'auteur est humoriste.

Nos édifices publics, véhicules publics, outils et équipements publics, nos rentes publiques, assurances publiques, tous nos fonds, services et avantages sociaux publics, sont sacrés. Ils sont le fruit de notre travail à tous et sont là pour l'ensemble de nous tous. Ainsi que nous l'a rappelé la commission Gomery, utiliser pour soi ou pour ses amis une seule partie de ce bien public est un crime grave, parce qu'en agissant ainsi, ceux qu'on vole, c'est nous tous.

Inonder bêtement une région avec 400 millions de dollars sans les gérer avec sagesse, c'est le même crime que le scandale des commandites. Donner des primes de rendement à des gens qui ont perdu notre argent à la Caisse de Dépôt et de Placement, c'est aussi le même crime. Gaspiller un milliard aux Ressources humaines à Ottawa, des dizaines de millions de dollars en drapeaux, des centaines de millions en prétendu contrôle des armes à feu, c'est aussi le même crime. Peinturlurer des camions de pompiers qui sont à tous, parader en *pick-up* de la voirie, perdre des clés d'autobus, vandaliser le bureau d'un ministre, c'est le même mépris du caractère sacré de ce qui est à nous tous, c'est la même trahison, la même désertion, le même crime.

Avantager indûment des individus ou un groupe d'individus, c'est aussi le même crime. On l'appelle « patronage » et ça reste du patronage même si le col de ces individus est bleu.

En rappelant le caractère sacré de ce qui est à nous tous, je me demande entre autres ce qui suit :

> Pourquoi le syndicat de serviteurs publics n'est-il pas automatiquement une corporation professionnelle chargée de protéger le public et le caractère sacré du service public qu'on leur confie ?

> Comment un service public, par essence nécessaire puisqu'on a l'a voulu public, cesse d'être nécessaire lorsqu'un « automne chaud » s'annonce ?

> Si seule une partie de ce service public est essentielle, pourquoi la partie non essentielle ne pourrait-elle pas relever du privé ?

« Ne dites plus de l'automne qu'il sera chaud. Il sera triste...»

> Si une convention collective s'avère inéquitable, les deux signataires de cette convention sont conjointement responsables de cette iniquité. Comment l'un de ces deux signataires coresponsables peut-il réclamer de l'autre signataire que celui-ci répare, seul, cette iniquité ?

> Quel est le pourcentage des employés du secteur public qui sont présentement surclassés, donc surpayés, par rapport à la tâche qu'ils effectuent ?

> Il existe des primes, promotions et reclassements créés pour reconnaître la performance ou la contribution exceptionnelle d'un employé, et ne devant être attribués qu'au mérite. Quel est le pourcentage de ces primes, promotions et reclassements qui sont effectivement attribués au mérite, ou qui sont plutôt attribués de façon automatique ?

> Combien de hauts fonctionnaires sont, depuis la dernière élection, assis chez eux avec plein salaire et autres avantages reliés à leur poste, simplement parce qu'ils avaient été nommés par le précédent gouvernement ? Logiquement, ce doit être un sur deux, est-ce le cas ?

> Y a-t-il quelqu'un, dans chaque ministère, totalement indépendant et qui a pour mandat de réévaluer constamment la pertinence et le besoin des tâches, fonctions, façons de faire, pour nous assurer que personne ne profite indûment de ce qui est à nous tous ?

Je n'espère, tristement, aucune réponse à ces questions. Peut-être y aura-t-il quelques commentaires biaisés, intéressés, partiels, myopes, démagogiques, faciles. Mais une seule réponse à une seule de ces questions, une réponse claire et objective, vérifiée et vérifiable, de la part de ceux auxquels ces questions s'adressent ? Je n'y crois plus, depuis longtemps et pour longtemps.

Ne dites plus de l'automne qu'il sera chaud. Il sera triste...

Lisez la version intégrale du texte de Pierre Légaré sur cyberpresse.ca/opinion

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9
VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**
VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION? **forum@lapresse.ca**

RÉDACTION (514) 285-7070 **commentaires@lapresse.ca** | **ABONNEMENT** (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453 **cyberpresse.ca/abonnement** | **PETITES ANNONCES** (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363 **petitesannonces@lapresse.ca** | **DÉCÈS** (514) 285-6816 **deces@lapresse.ca** | **CARRIÈRES** (514) 285-7320 **carrieres@lapresse.ca** | **PUBLICITÉ** (514) 285-6931

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

Nouveau magazine
100% déco créative



Projets faciles

Astuces couleur

Idées déco inédites

Récup inventive

Réno express

Les Éditions gesca

EN KIOSQUE DÈS MAINTENANT !

Retrouvez Manon LeBlanc dans
lundi 19 h 30
et mercredi 19 h à canal vie

Manon, tu m'inspires !

3338312A